

Sommaire juillet-août 2010

Vie spirituelle

- 121 – Nomination du Supérieur général
Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale
- 122 – Message du Pape Benoît XVI au Père Grégory et à Sœur Evelyne
Secrétairerie d'Etat, Vatican
- 123 - Aux membres de l'Assemblée générale de la Congrégation de la Mission
Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale
- 124 - Lettre du 15 août 2010
Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale
- 140 – La doctrine sociale de l'Eglise
Mgr Philippe Barbarin, Cardinal, Archevêque de Lyon

Défis actuels

Aujourd'hui, avec les Fondateurs

- 211 Province de Los Altos Hill (USA)
Le centre hospitalier Saint Vincent à Jacksonville, Floride
La Communauté de Jacksonville

Actualités des Provinces

Visite des Supérieurs

- 320 Province Belgique
Visite de Sœur Evelyne Franc, 27 avril-2 mai 2010
Sœur Christiane Gobbe, Fille de la Charité

Témoignage des Sœurs

- 330 Province de Haïti
« Seigneur, qu'il est grand ton amour pour nous ! »
Sœur Maria Teresa Tapia et toutes les Sœurs de la Province
- 331 Province France Nord
Que se passe-t-il ce 25 avril 2010 ?
Mr Hubert Antoine et Sœur Eliane Bultel, Fille de la Charité

Nouvelles brèves

- 350 Rencontre des nouveaux directeurs provinciaux (avril 2010)
Père Javier Alvarez, directeur général

Béatification

- 401 – Béatification de Sœur Marguerite Rutan, Fille de la Charité
Cité du Vatican, 1^{er} juillet 2010

- 402 - Marguerite Rutan, une vie liée à la Passion du Christ
Sœur Anne Prévost, Fille de la Charité

Histoire de la Compagnie

Année jubilaire du 350^e anniversaire de la mort des Fondateurs

- 501 - Louise de Marillac, fondatrice
Sœur Claire Herrmann, Fille de la Charité

Du Vatican

Au Révérend Père Gregory Gay,
Supérieur général de la Congrégation de la Mission
et à la Révérende Mère Evelyne Franc,
Supérieure générale de la Compagnie des Filles de la Charité

« *Celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère* » (1 Jn 4,21). Avec ces paroles de l'Apôtre Jean, je voudrais rejoindre par la pensée et par la prière la Famille vincentienne toute entière, alors qu'elle célèbre dans l'action de grâce le trois-cent cinquantième anniversaire de la mort de sainte Louise de Marillac et de saint Vincent de Paul. Ces paroles ont été illustrées de façon lumineuse par l'existence de vos Fondateurs. C'est parce qu'ils ont cru à l'amour qu'ils se sont mis au service de leurs frères et de leurs sœurs. Que cette même foi soit lumière et force sur vos chemins au service des plus délaissés et des plus humbles de nos sociétés souvent impitoyables à leur égard !

Mettant ce jubilé sous le signe de « la charité et de la mission », vous avez justement voulu signifier ce qui est au cœur de l'héritage que vous avez reçu. Comme je l'ai écrit dans ma première encyclique, des figures de saints comme Vincent de Paul et Louise de Marillac « *demeurent des modèles insignes de charité sociale pour tous les hommes de bonne volonté. Les saints sont les vrais porteurs de lumière dans l'histoire, parce qu'ils sont des hommes et des femmes de foi, d'espérance et d'amour* » (Deus caritas est, n° 40). C'est ce que je vous encourage à être avec audace parmi les hommes et les femmes de notre temps, afin que vos engagements en faveur de la personne humaine soient effectivement des manifestations de l'amour de Dieu et non simple expression d'humanisme ou de philanthropie.

L'intuition de Vincent de Paul de faire collaborer prêtres, personnes consacrées et laïcs est un bien précieux que la Famille vincentienne s'engage à juste titre à développer pour un meilleur service de la mission de l'Eglise. Ainsi serez-vous toujours plus efficaces pour que l'Evangile soit annoncé à tous et pour que tout homme puisse retrouver sa dignité d'enfant de Dieu, dans un monde uni et solidaire. Que Dieu vous aide à demeurer toujours fidèles à l'héritage que vous avez reçu et à le faire vivre avec foi et générosité !

Vous confiant à l'intercession de saint Vincent de Paul, de sainte Louise de Marillac et de tous les saints et bienheureux de la Famille vincentienne, je vous adresse à tous de grand cœur une affectueuse Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 14 juin 2010

Benoit XVI

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

Aux membres de l'Assemblée générale de la Congrégation de la Mission
29 juin 2010

Cher Père Gregory, chers Pères et Frères de la Congrégation de la Mission

C'est une joie pour moi de vous souhaiter la bienvenue à la Maison Mère des Filles de la Charité aujourd'hui, en cette solennité des Apôtres Pierre et Paul, date sûrement spéciale pour certains d'entre vous.

Nous, les Filles de la Charité des six Communautés internationales qui composent cette grande maison, sommes heureuses de vous y accueillir pour la célébration de votre 41ème Assemblée générale tout juste commencée et dont le thème « Fidélité créative à la mission » promet des débats pertinents et annonce des décisions d'importance.

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur le contexte et le lieu de cette rencontre, marqués par la Providence. Vous célébrez votre Assemblée en pleine année jubilaire à Paris, la ville où saint Vincent et sainte Louise ont tant travaillé. Tout ici nous parle d'eux, tout nous rappelle leur épopée héroïque, celle d'une charité immensément créative, d'un esprit missionnaire sans frontières. Du coup, le contexte de votre Assemblée est en lui-même un défi, un appel à raviver la charité et la mission, à reproduire l'audace, la créativité et la sainteté que vécurent Vincent et Louise (cf. VC n° 37).

Quant au lieu que vous avez choisi pour vos travaux, la Maison Mère des Filles de la Charité, c'est la maison de la Vierge, un sanctuaire de grâce et de miséricorde pour un monde assoiffé d'amour. Je suis persuadée que vous avez été frappés de voir combien de centaines et de centaines de pèlerins y sont accueillis quotidiennement par une équipe de Pères lazaristes, de laïcs et de Filles de la Charité. Ces pèlerins se pressent autour de Notre Dame de la Médaille Miraculeuse. Elle les invite à venir au pied de l'autel, à écouter la voix du Seigneur, à accueillir toutes les grâces que ses mains de Mère leur distribuent discrètement, comme autant de rayons d'amour.

A Marie, nous demandons son intercession pour la Congrégation de la Mission, nous la prions d'accompagner le déroulement de votre Assemblée, vos dialogues et décisions ; qu'elle encourage vos initiatives et projets, qu'elle vous aide à rester à l'écoute de l'Esprit Saint et à répondre à l'urgence de transmettre aux pauvres des messages d'amour et d'espérance, comme l'expression vivante de votre fidélité qui se fortifie et se rénove en profondeur, se fait créative pour la mission.

Je souhaite aussi évoquer l'année sacerdotale qui vient de se terminer avec tant de solennité à Rome et que nous avons vécue avec joie, unies au Saint Père et à toute l'Eglise. Notre prière vous a accompagnés de près et nous avons rendu grâce au Seigneur pour le don inestimable du sacerdoce et demandé pour vous tous des bénédictions abondantes dans l'exercice de votre ministère.

Permettez-moi maintenant de développer rapidement deux points : une action de grâces et une prière.

Grandes, merveilleuses sont tes oeuvres, Seigneur. Ap 15, 3

J'emprunte au livre de l'Apocalypse ce verset pour exprimer notre reconnaissance, notre admiration et action de grâces pour tout ce que la Compagnie a reçu et continue à recevoir du successeur de saint Vincent et des Prêtres de la Congrégation de la Mission.

Oui, grandes, merveilleuses sont tes oeuvres, Seigneur !

Aujourd'hui, comme il y a six ans lors de votre Assemblée générale à Rome, m'est donnée l'occasion de remercier le Seigneur qui veille avec amour sur notre Compagnie. Il est à propos de citer les recommandations que donna saint Vincent, le 7 février 1660, quelques semaines avant la mort de sainte Louise, au Père Jacques de la Fosse, pour l'encourager à s'occuper, nous dirions aujourd'hui « accompagner » les Filles de la Charité : «...La conduite de Dieu, pour donner naissance à la petite compagnie, s'est servie de la nôtre ; et vous savez que des mêmes choses que Dieu emploie pour donner l'être aux choses, il s'en sert pour les conserver ».

Tout au long de sa vie, il est important de le rappeler, sainte Louise avait manifesté avec une sainte insistance son désir que la Compagnie des Filles de la Charité reste sous l'autorité de saint Vincent. Elle souhaitait aussi avec ardeur que les Filles de la Charité reçoivent l'aide spirituelle des Pères de la Congrégation de la Mission.

Ainsi, depuis les origines de la Compagnie, nous avons été enrichies et soutenues par l'aide des successeurs de saint Vincent, les Supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, et de nos frères en saint Vincent. Comment ne pas manifester notre reconnaissance ?

Permettez-moi de m'adresser tout d'abord au Père Gregory pour le remercier de son accompagnement proche et cordial, de ses visites fréquentes aux Soeurs, liées aux visites rendues à ses Confrères, et ce jusqu'aux coins les plus reculés de la Compagnie (îles Cook par exemple) pour les soutenir et les encourager à vivre avec joie et fidélité leur vocation de Filles de la Charité.

Je tiens aussi à souligner la grande disponibilité du Directeur général, représentant permanent du Supérieur général auprès de la Compagnie, son dévouement infatigable à la mission de favoriser la fidélité au charisme.

De la même façon, je me fais porte-parole des Soeurs pour remercier les Directeurs provinciaux, les fidèles collaborateurs de la Visitatrice et des Conseillères dans leurs Provinces respectives. Toutes leur sont reconnaissantes du dynamisme vincentien qu'ils apportent aux Provinces et de leur attention délicate à leur cheminement spirituel. C'est aussi une joie pour moi de remercier tous les Prêtres et Frères de la Congrégation de la Mission qui collaborent de multiples manières à la formation des Soeurs, que ce soit à travers des prédications de retraite annuelle, des journées de réflexion mensuelles ou trimestrielles, des sessions et autres activités qui nous aident à vivre le don du charisme vincentien.

Oui, grandes sont tes oeuvres, Seigneur !

Après l'action de grâces, voici la prière, celle du psalmiste : **Seigneur, fortifie l'oeuvre de tes mains !** Ps 137, 8

L'expérience des grâces reçues nous pousse à désirer et à demander au Seigneur avec grande confiance qu'il conduise à terme l'oeuvre qu'il a commencée dans la Compagnie. Le

témoignage vivant, brûlant d'amour et souvent discret, donné par tant et tant de saintes Sœurs qui, tout au long de notre histoire, ont répandu le parfum de la charité à travers un service des pauvres humble et simple, réalisé avec joie et douceur, respect, compassion et dévotion, nous remplit d'admiration.

La Compagnie est appelée à servir en état de charité, en état de mission. La charité et la mission sont unies de façon inséparable. La charité sans la mission n'est pas concevable et la mission sans la charité n'a pas de sens. La charité s'accomplit pleinement dans la mission. La mission se nourrit de la charité. Tout au long de cette année jubilaire, nous avons décliné ensemble, vous et nous, avec le reste de la Famille vincentienne, ce binôme et nous l'avons approfondi.

Pour répondre avec une fidélité toujours nouvelle, aujourd'hui comme hier, à cet appel à vivre en état de charité et de mission, nous comptons sur votre appui. Nous savons que saint Vincent, en parlant à ses Confrères et aux Filles de la Charité, aimait souligner aux uns et aux autres que service concret et évangélisation ne pouvaient être dissociés. Il nous voulait, vous et nous, ouverts à ces deux dimensions de notre vocation et nous présentait complémentaires.

Nous comptons sur votre service d'animation et d'accompagnement spirituel, de collaboration dans la formation, d'élan et de dynamisme missionnaire pour revitaliser notre charisme afin de répondre aux défis du présent qui préparent la Compagnie du futur. En effet, le Seigneur parle à nos coeurs de la souffrance et de l'abandon de tant et tant de personnes blessées par la vie, silencieuses et laissées pour compte dans le grand tourbillon de notre civilisation bruyante, médiatisée à l'extrême, qui ne s'arrête jamais longtemps sur les vraies causes de la pauvreté.

Nous souhaitons travailler encore de plus près avec vous dans la pastorale des vocations, une pastorale que nous désirons créative et dynamique, insérée dans la pastorale de l'Eglise diocésaine. Une pastorale capable d'attirer les jeunes au Christ et de leur montrer la beauté de la vie chrétienne, du service vincentien, la joie de donner sa vie par amour, comme le firent Vincent et Louise.

Nous sommes conscientes que « *La mission de la vie consacrée et la vitalité des Instituts dépendent, certes, de la fidélité active avec laquelle les consacrés répondent à leur vocation, mais leur avenir est lié au fait que d'autres hommes et d'autres femmes accueillent généreusement l'appel du Seigneur* » (V.C. 64).

Nous sommes prêtes à un travail de collaboration, plus étroit, plus intense, comme frères et soeurs, héritiers d'un charisme confié à saint Vincent et sainte Louise pour le bien de l'Eglise et de l'humanité, charisme dont nous sommes responsables. Comme pour Notre Seigneur, il ne peut pas y avoir de pauvreté qui nous soit étrangère, à vous et à nous (cf. C. 11a) et, de lui, nous apprenons à accueillir avec amour les pauvres, les petits, à regarder avec miséricorde et à servir les faibles et les désespérés, à relever ceux qui sont tombés.

Co-héritiers, nous suivons Jésus Christ tel que saint Vincent et sainte Louise l'ont suivi ; nous sommes appelés à être des experts de la charité et de la mission. Pourrions-nous essayer de promouvoir un réseau de charité qui regrouperait et multiplierait nos forces en faveur de nos frères et soeurs les plus déshérités, dans le cadre de la grande Famille vincentienne bien sûr, mais d'une façon particulière entre nous ?

Ceci pourrait constituer un don pour l'Eglise et le monde d'aujourd'hui, 350 ans après que saint Vincent et sainte Louise retournèrent à Dieu, ayant laissé une moisson évangélique d'amour pour les déshérités, d'attention aux petits et de réalisations caritatives et missionnaires d'une ampleur incroyable.

Notre monde a besoin de nouveaux apôtres de la charité et de la mission qui parlent aux pauvres du Dieu Amour, qui rendent visible son visage de Père miséricordieux, libérateur et défenseur des opprimés.

Pensez-vous que nous pourrions imaginer de nouvelles formes de collaboration, de nouveaux modes de présenter le charisme vincentien à l'Eglise et au monde, en étant plus audacieux dans le service des pauvres ?

Qu'il serait bon d'agir ensemble, de façon plus intense, pour la promotion et la dignité des pauvres, le respect des droits humains, la défense et le soin de la vie, la pastorale de la famille, le travail en faveur de la justice et de la paix, la solidarité avec toute la famille humaine, appuyés sur la doctrine sociale de l'Eglise !

Vous semble-t-il que nous pourrions imaginer ensemble comment feraient saint Vincent et sainte Louise aujourd'hui pour courir éteindre tant de feux, ceux de la souffrance et de la douleur qui défigurent le paysage humain du monde et le transforment en une planète où la misère est visible ici et partout, car malheureusement la géographie de la pauvreté n'a pas de frontières ?

Enfin, chers Pères et Frères, je désire vous dire que les Filles de la Charité attendent de vous que vous nous aidiez à nous laisser transformer par l'Esprit, comme nous le demande notre dernière Assemblée générale.

Il y a un peu plus d'un an que nous l'avons célébrée ici même. Je suis certaine que les murs qui nous entourent restent des témoins silencieux de l'expérience joyeuse et forte de l'action de l'Esprit Saint vécue par toutes les Visitatrices et déléguées.

Comptez sur la prière de la Compagnie qui demande à l'Esprit Saint d'être au milieu de vous, comme pour une nouvelle Pentecôte. Nous sommes heureuses de votre présence parmi nous. Que le Seigneur vous bénisse, que Marie vous accompagne !

Soeur Evelyne FRANC
Fille de la Charité

Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale

Lettre du 15 août 2010

A toutes les Filles de la Charité

Mes chères Sœurs,

« Je suis à vous, Sainte Vierge, pour être plus parfaitement à Dieu. Vous appartenant, apprenez-moi à imiter votre sainte vie, par l'exécution de ce que Dieu demande de moi... Que toute créature ...vous regarde comme assuré moyen pour aller à Dieu, vous aime par préférence à toute autre pure créature, que chacune vous rende la gloire que vous méritez comme Fille bien aimée du Père, Mère du Fils et digne Epouse du Saint-Esprit » (Sainte Louise, Ecrits. A. 4, page 693).

C'est avec cette citation de sainte Louise que je vous offre mes vœux de fête pour l'Assomption de la Vierge Marie. En effet, sainte Louise nous présente Marie comme un assuré moyen d'aller à Dieu, un exemple d'humilité et de docilité à l'Esprit, d'écoute de la Parole de Dieu. Nous la fêtons aujourd'hui et, avec sainte Louise, nous lui rendons la gloire qu'elle mérite comme Fille bien aimée du Père, mère du Fils et digne Epouse du Saint-Esprit.

Nos Constitutions, reprenant l'intuition théologique et mariale si fine de sainte Louise, nous invitent aussi à contempler la Vierge Marie comme Mère de miséricorde, espérance des petits, intimement unie à son Fils, lui conduisant ceux qui se confient en elle (cf. C. 15b). Que Marie nous transmette cette flamme d'espérance pour réchauffer nos frères et sœurs démunis, emprisonnés dans le glacis de la misère et de l'indifférence !

Ces souhaits que je forme pour chacune de vous sont accompagnés de mon affectueuse reconnaissance et de ma prière. A l'occasion du 15 août, un flot de messages parvient rue du Bac ; tous m'ont touchée et j'ai éprouvé une joie profonde en lisant les nouvelles de vos communautés, de vos services, ainsi que les descriptions des célébrations que vous avez organisées pour notre année jubilaire du 350ème anniversaire de la mort de saint Vincent et de sainte Louise. De fait, dans chaque Province et presque dans chaque Communauté locale, vous avez fait preuve de créativité pour diffuser le charisme vincentien, soit à travers une Eucharistie solennelle, un temps de prière, une journée de réflexion, un pèlerinage, une invitation à un service des pauvres bien concret, une conférence, un oratorio, un congrès, etc. Personnellement, j'ai participé à un colloque à Dax, réuni à l'initiative du Visiteur de Toulouse, à une réunion à Dublin, préparée par la Commission de Spiritualité vincentienne d'Irlande et à une table ronde de la Famille Vincentienne, lors de l'Assemblée de la JMV à Lisbonne. Ces rassemblements de la Famille Vincentienne furent des occasions de prière, d'approfondissement du charisme, de dialogue, de propositions concrètes en vue d'une meilleure collaboration au service de nos frères et sœurs marginalisés.

Confions à la Vierge de l'Assomption, signe d'espérance, tout le dynamisme de cette année jubilaire afin qu'il perdure et donne des fruits...

« Exploitions davantage les Ecrits de nos Fondateurs ; vivons toutes nos relations, enracinées dans la mystique vincentienne ».

(Document Inter-Assemblées, p.25).

« Ouvrons nos communautés pour permettre à d'autres de vivre des expériences de prière et de service des pauvres » (DIA, p. 26).

Un autre sujet revenu fréquemment dans vos lettres est votre amour de la Compagnie, votre sensibilité à ce que vivent les autres Provinces, en tout premier lieu celle d'Haïti et celle du Chili. Vous avez imaginé toutes sortes d'actions pour venir en aide à ces Provinces, pour concrétiser votre solidarité. Des prières ont été offertes, des Sœurs sont parties rendre service pour quelques semaines ou quelques mois à Haïti, au Chili, des secours ont été envoyés, etc. De plus, lors de mes visites, lors de chaque dialogue, des questions fusent régulièrement, concernant la Chine, les nouvelles implantations, la Russie, l'Afrique, les Séminaires du monde entier, la Maison-Mère, etc.

« Partageons davantage nos ressources matérielles, humaines et spirituelles et intensifions les échanges entre Provinces pour renforcer la communion entre nous, l'efficacité et la qualité du service des pauvres.... » (DIA, p. 25).

Depuis le début de l'année, j'ai rendu visite à quelques Provinces avec les Conseillères générales concernées et j'aimerais évoquer avec vous les points qui m'ont touchée particulièrement. A Haïti, j'ai été bouleversée par l'étendue du désastre, émue par la réactivité des Sœurs, leur sens du service ; j'ai également mesuré la difficulté de planifier dans une situation de chaos. Grâce à Dieu, six mois après le tremblement de terre, les choses s'améliorent petit à petit dans la Province : une nouvelle implantation se dessine, le jardin d'enfants de la Maison Provinciale se reconstruit et un orphelinat est envisagé pour répondre à la souffrance de tant et tant d'enfants.

En Iran (Province du Proche-Orient), ce sont le contexte de vie de nos Sœurs, l'omniprésence de la propagande gouvernementale, la foi solide de la toute petite minorité chrétienne et l'ingéniosité de nos Sœurs qui m'ont frappée.

La célébration du 150ème anniversaire de l'érection de la Province de Naples fut pour moi une magnifique occasion de rendre grâce pour le service corporel et spirituel rendu pendant toutes ces années.

En Hongrie, j'ai apprécié l'accueil des Sœurs aînées, participé à une réflexion sur les souffrances endurées par les Sœurs des pays de l'Est pendant la période du rideau de fer, et ai salué les jeunes Sœurs de Pologne, de Slovaquie et de Roumanie venues en Hongrie pour rendre service aux Sœurs malades.

Un séjour en Belgique m'a permis de visiter presque toutes les communautés ; la vitalité de cette Province m'a fait plaisir et son plan de révision des œuvres m'a paru très courageux.

Tout dernièrement, j'ai pu me rendre pour la première fois au Chili, en Argentine et au Paraguay ; ces Provinces relèvent avec audace les défis posés par l'inégalité et la pauvreté dans des sociétés de tradition catholique, mais infiltrées de sécularisme. Elles ont créé un Séminaire interprovincial et mis en commun la formation initiale. La mission organisée au

Chili, pour répondre aux besoins des populations sinistrées après le tremblement de terre, a vu la participation de pratiquement toutes les communautés de la Province.

Enfin, je suis allée à Rome en mai pour l'Assemblée plénière de l'Union Internationale des Supérieures générales (UISG) qui rassemblait huit cents Supérieures générales provenant de 87 pays. Le thème de nos travaux avait pour titre : « L'avenir de la vie religieuse est dans la force de sa mystique et de sa prophétie » et les engagements pris ressemblent beaucoup à ceux de notre Document Inter-Assemblées avec un appel à « redécouvrir et écouter la Source qui parle en notre cœur, en l'autre et dans la Création... à travailler en réseaux localement et globalement, en inter-congrégations et avec des laïcs, pour la mise en œuvre de différents projets et la transformation des structures injustes (...), etc».

Permettez-moi maintenant de vous partager quelques nouvelles très positives. Plus de 40 Provinces ont déjà présenté au Conseil général leurs Projets provinciaux révisés selon ce qui est demandé dans le Document Inter-Assemblées :

Reprenons nos Projets provinciaux et communautaires pour y préciser :

- des moyens d'action et de présence prophétique à privilégier dans le service des pauvres,
- des choix concrets pour un style de vie simple et une plus grande proximité avec les pauvres,
- des actes cohérents quant à la sauvegarde des ressources de la terre, et à la défense de l'environnement (DIA, p. 22).

L'appel missionnaire lancé lors de la fête de la Pentecôte a suscité des réponses généreuses ; je vous précise encore qu'il s'adresse aujourd'hui à nous toutes qui sommes responsables de la Compagnie du futur :

Revitalisons la vocation missionnaire de la Compagnie dès la formation initiale et tout au long de notre vie (DIA, p. 25).

La prochaine béatification de Soeur Marguerite Rutan (1736-1794) est maintenant officielle, elle est fixée au dimanche 19 juin 2011 à Dax, ville où elle fut guillotinée. C'est encore une occasion de rendre grâce pour le charisme de saint Vincent et de sainte Louise, pour le chemin spirituel, apostolique, missionnaire et communautaire, chemin de sanctification qu'ils ont tracé et sur lequel tant de nos Sœurs ont marché.

En votre nom, j'ai exprimé au Père Gregory combien sa réélection fut accueillie avec joie et je lui ai transmis nos remerciements pour sa disponibilité et sa générosité dans l'animation de la Famille Vincentienne. Au Père Javier, maintenant Vicaire général de la Congrégation de la Mission, j'ai promis nos prières pour sa nouvelle mission et l'ai assuré de notre reconnaissance pour l'accompagnement spirituel et vincentien qu'il nous a donné avec tant d'expertise depuis 2004.

Je termine cette lettre avec un autre passage du Document Inter-Assemblées, il résume les souhaits de fête que je formulais plus haut et nous lance dans la confiance : « Que Marie, Mère de la Compagnie, veille sur nous, nous aide à regarder avec confiance le futur et nous accompagne sur ce chemin missionnaire, afin que, comme elle, nous soyons transformées par l'Esprit pour être prophétie et espérance maintenant et partout » (DIA p. 4).

Avec l'assurance de ma prière et de mon affectueux dévouement,

Sœur Evelyne Franc

Fille de la Charité

Mgr Philippe Barbarin
Cardinal Archevêque de Lyon
La Doctrine Sociale de l'Eglise

Notes prises au cours de la session de formation des laïcs et des Sœurs au service de la Pastorale de la Chapelle (140 rue du Bac)

Je vous salue avec beaucoup de joie, j'ai beaucoup d'affection, d'estime et d'admiration pour les disciples de saint Vincent de Paul que j'ai surtout appris à connaître à Madagascar, avec leurs humbles services dans les régions les plus pauvres. L'exemple de vos Sœurs qui soignent les blessures de la gale ou de la lèpre dans des lieux où personne ne va, m'a beaucoup touché et il m'arrive souvent d'en parler dans ma prédication. Vous êtes là près des personnes les plus délaissées, vous les servez, on n'en parle pas dans les journaux mais c'est vraiment la charité en actes et c'est une merveille. J'ai eu la joie aussi d'enseigner à certains frères, des futurs prêtres Lazaristes de Madagascar, ce qui m'a davantage attaché à votre famille vincentienne.

Introduction

J'ai à vous présenter ce livre qui s'appelle : « Le Compendium de la Doctrine Sociale Catholique » c'est-à-dire le « Catéchisme catholique, version sociale ». Nous avons un catéchisme de l'Eglise catholique (publié en 1992, réformé, révisé et mis au point en 1997), qui est bâti sur 4 piliers :

- tout ce que Dieu nous dit, qui se trouve concentré dans le credo, c'est-à-dire l'ensemble de la Révélation ;
- tout ce que Dieu nous donne, qui se trouve concentré dans les 7 sacrements ;
- tout ce que Dieu nous demande qui se trouve concentré dans les 10 commandements
- tout ce que nous disons à Dieu qui est la prière.

On les appelle les 4 piliers de l'Eglise catholique, c'est-à-dire : le credo, les 7 sacrements, les 10 commandements et le Notre Père.

Toute la catéchèse et toute la théologie est, en fait, un interminable développement de ces 4 piliers. Dans la troisième partie du Catéchisme de l'Eglise catholique, on parle de la doctrine sociale comme un développement et un déploiement des 10 Commandements, mais cela n'a pas suffi. Dans ce chapitre, il y a un premier article sur la personne et la société, un second sur la participation à la vie sociale, (l'autorité, le bien commun, responsabilité et participation), un troisième sur la justice sociale, (le respect de la personne humaine, le principe de l'égalité humaine et le respect des différences entre les hommes), un quatrième sur la loi et la grâce, et sur la loi morale etc. Il y a aussi un article sur la moralité de nos actions, les vertus humaines, la famille, etc.

La signification de ce Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise

Pour comprendre le sens de ce Compendium de la Doctrine Sociale et comment l'Eglise en est arrivée là, il faut faire un peu d'histoire.

Tout d'abord, il faut rappeler que la dernière version du « Catéchisme de l'Eglise catholique » date d'une quinzaine d'années (1992-1997) ; maintenant, nous y sommes habitués, mais il faut reconnaître que l'écriture de ce livre a été un événement car il n'y a jamais eu de catéchisme de l'Eglise catholique avant le XVIème siècle.

En effet, le premier « Catéchisme de l'Eglise Universelle » a été écrit en 1566, on l'appelle le Catéchisme romain, ou le « Catéchisme du concile de Trente ». La réforme luthérienne (1517-1525) a considérablement secoué l'Eglise catholique en l'attaquant fortement. Luther remettait en cause beaucoup de choses, par exemple : "Il n'y a pas 7 sacrements mais il n'y en a que 2" ou encore "La Lettre de saint Jacques est une épître de paille", "Le livre des Maccabées ne nous intéresse pas". L'Eglise a donc réagi et s'est dit qu'il était temps de dire clairement les choses de la foi.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'y a jamais eu de définitions précises du canon des Ecritures avant le concile de Trente. C'est seulement au concile de Trente que l'on a dit, par exemple, que le livre des Maccabées, renié par Martin Luther, faisait bien partie du canon des Ecritures. Le concile de Trente a aussi redéfini les 7 sacrements institués par Jésus-Christ. Terminé en 1562, le concile de Trente a produit un corps de doctrine fort, ferme, un peu trop ferme, car, lorsqu'on se défend après des attaques, on a tendance à se durcir. Mais c'est quand même étonnant que, pendant 16 siècles, nous n'en n'ayons pas eu besoin. C'est donc en raison des attaques luthériennes que l'Eglise catholique a fait un catéchisme pour expliquer ce qu'était la doctrine de l'Eglise. A partir de là, il y a eu beaucoup de catéchismes, comme le catéchisme de notre enfance, avec le système qui avait réponse à tout. On posait des questions et, avec une petite réponse, on nous disait qui était Dieu, simplement, facilement ! Et ainsi, on savait des choses sur Dieu, et même sur tout ! C'était à la fois merveilleux mais aussi dangereux ! Ce qui était merveilleux c'était la clarté de la doctrine exposée mais ce qui était dangereux, c'était de mettre la foi dans des formules, ce qui risquait de conduire à l'étroitesse de la foi ; car il n'y a rien de pire qu'une personne qui croit tout savoir au sujet de Dieu, au sujet de l'amour de Dieu, au sujet des sacrements ; lorsqu'une personne parle de Dieu comme un savant, c'est inquiétant car on est sûr qu'il se trompe. Quand quelqu'un parle de Dieu, on aime entendre qu'il est dépassé par ce qu'il dit, sinon quelque chose ne va pas. On ne peut pas parler des sacrements comme on parle de la physique ou de la chimie, ce n'est pas une science comme les autres, il n'y a pas d'agrégation de foi et, même si l'on a inventé une agrégation de théologie, cela n'existe pas pour la foi.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est la raison pour laquelle les Pères du concile Vatican II ont refusé de faire un Catéchisme de l'Eglise catholique. La question s'est posée mais les Pères ont répondu qu'il fallait éviter une foi qui a « réponse à tout », une foi faite de formules... Au catéchisme avec des questions et des réponses, ils ont préféré un exposé ample et souple sur la doctrine catholique comme le font les textes du concile. Après le concile Vatican II, il y a eu le grand bouleversement de mai 1968 que personne n'avait prévu.

Pour éviter un danger, les aléas de l'histoire et du monde nous ont fait tomber dans un autre et, en 1968, les gens ont perdu tous leurs repères. Résultat : à l'occasion du 20^e anniversaire du concile Vatican II, Jean-Paul a convoqué un synode exceptionnel (1985) avec un représentant de chaque pays. Là, il a posé la question : « Dites nous comment le concile Vatican II a été reçu dans votre pays ? » A ce moment là, il s'est révélé qu'il régnait partout un grand flou : les gens ne savaient plus les choses de la foi, on racontait n'importe quoi ; le Cardinal Law de Boston a suggéré l'idée de faire un Catéchisme ; cela ne signifiait pas que les Pères se contredisaient mais que la société avait changé et c'était un nouveau souci pastoral. Si les raisons pour lesquelles il ne fallait pas faire de catéchisme de l'Eglise catholique en 1962-65 étaient bonnes, celles pour lesquelles il fallait en faire un en 1985 étaient aussi bonnes car le monde avait énormément changé et avait besoin de repères clairs : oui, il y a 7 sacrements, il n'y en aura jamais 8 ; oui il y a une théologie de la Trinité et voici ce quelle dit ; oui il y a 10 commandements et les 10 commandements sont des paroles qui traverseront tous les siècles et toutes les cultures et vaudront toujours pour le monde entier. Ainsi, dans une période de grand flou, il était nécessaire de donner une explication précise des 7 sacrements et des 10 commandements, de tous les articles du credo afin de montrer l'ossature de la foi chrétienne même si, bien sûr, notre vie n'est pas un squelette ! Dans notre vie, il y a une ossature, après il y a la chair, la vie, le sang qui circule et le sang, c'est la charité ; mais s'il n'y a pas d'ossature il n'y a plus rien.

Voilà la raison pour laquelle, en 1985, a été décidée l'écriture d'un Catéchisme de l'Eglise catholique. Dès 1986, le Pape Jean-Paul II en a donné la responsabilité au Cardinal Ratzinger qui s'est entouré d'une commission de cardinaux, d'évêques, et de théologiens. Après, une petite équipe, composée dont une religieuse belge et celui qui deviendra le Cardinal Schönborn, y a beaucoup travaillé. Il y a eu 7 moutures successives et il a été publié en 1992 avec une Constitution "Depositum custodi" signée par le Pape Jean-Paul II ; ce n'est pas le Pape Jean-Paul II qui l'a écrit et, pourtant, il a dit cette phrase extraordinaire, lui qui a été Pape pendant près de 27 ans : « Le plus grand acte magistériel de mon Pontificat, c'est le catéchisme de l'Eglise catholique ». C'est une grande marque d'humilité car il a écrit beaucoup de discours, d'encycliques, etc. Mais il voulait signifier que, le plus important de tout son pontificat, le plus important, c'est que l'Eglise catholique a fait l'effort considérable de traduire, l'expression de sa foi dans un langage contemporain ou adapté aux questions actuelles, à la problématique actuelle.

En français, le mot « doctrine » est mal vu car, on entend en même temps l'adjectif « doctrinaire ». Cela est dommage car la vraie doctrine, c'est du bon pain, "mes Paroles sont Esprit, elles sont Vie" dit Jésus (Jean 6). C'est ce bon pain qui est une Parole éternelle, une parole qui nous dépasse mais qu'il faut savoir dire avec les mots d'une époque. Si vous comparez le catéchisme de 1566 avec celui de 1992, les 4 piliers sont bien les mêmes, car le credo est toujours le même, les sacrements ainsi que les commandements sont toujours les mêmes mais les équilibres ne sont pas du tout les mêmes.

Par exemple à la fin du XXe siècle, il fallait beaucoup discuter sur la foi : la foi et la raison, la foi et la science, la foi et l'athéisme. C'est la raison pour laquelle la première partie sur la foi a été fort développée, alors qu'à l'époque du concile de Trente où les sacrements étaient remis en cause par Luther, c'est la partie des sacrements qui est très développée. Mais, aujourd'hui, chez les croyants, on ne conteste pas l'existence des 7 sacrements.

Donc les contestations du XVIe siècle ont amené un hyper développement des 7 sacrements alors que les contestations, l'athéisme, le scientisme, le triomphe de la technique ont apporté un gros développement sur la foi. La même Parole éternelle s'exprime donc par la doctrine qui doit être adaptée à la culture et à l'époque, avec des mots différents. La doctrine, c'est la Parole de vie éternelle dite pour les gens d'aujourd'hui, avec des termes qui leur parlent.

Nous disons parfois, que le premier catéchisme était celui du concile de Trente en 1566 et que celui de 1992 était celui du concile Vatican II : c'est faux, Vatican II ne voulait pas de catéchisme et un catéchisme qui aurait été écrit en 1965, même avec les 4 piliers, aurait été forcément différent de celui écrit en 1992, en 30 ans, le monde a beaucoup changé.

Je prends un exemple qui nous amène sur un des aspects de la doctrine sociale. Dans le concile Vatican II comme dans la catéchèse de notre enfance, nous n'avons jamais entendu parler de l'écologie chrétienne, cela n'existait pas parce que c'était un problème qui ne se posait pas. Pourtant, on nous a fait la théologie de la Création, « je crois en Dieu Tout-Puissant, Créateur du ciel et de la terre ». On nous a dit que Dieu a fait toute la création, mais on ne nous a jamais dit qu'il fallait respecter l'air, les rivières, et la mer etc... Or, maintenant, cela rentre dans toutes les catéchèses du monde entier : il faut respecter les forêts, les rivières, la mer... Dans le concile Vatican II, il n'y a rien sur ce sujet, sauf une toute petite allusion dans "Gaudium et spes" disant que le Seigneur nous faisait gardien de la création, qu'il fallait la garder et la cultiver. Pas un mot d'explication, alors qu'une trentaine d'années plus tard, il y a beaucoup d'écrits concernant l'environnement : on explique le rapport à la création, le respect de la création, comment nous devons à la fois la dominer, puisque nous avons été mis comme rois de la création, avec une vraie maîtrise sur le monde végétal, sur le monde animal, sur le monde minéral mais, en même temps, avec le danger de l'abîmer, d'en profiter, de l'exploiter, (exploiter est un mot abominable que l'on entend partout, exploitation agricole, c'est-à-dire mon but est d'en tirer de l'argent), ce qui est très dangereux.

Plus étonnant encore dans ce livre, la réflexion sur l'écologie se trouve au commandement de Dieu « tu ne voleras pas ». Lorsque nous étions enfants, on nous a appris à ne pas voler, à ne pas prendre dans le porte-monnaie de notre maman, ne pas « chiper » dans un magasin etc... tandis que là, on nous dit, lorsque tu abîmes une forêt, lorsque tu transformes une mer en poubelle, une rivière en égout, tu es un voleur, un voleur de la génération future qui aurait eu le droit de se baigner dans cette rivière comme toi, tu l'as eu lorsque tu étais petit, mais, maintenant, ils ne le peuvent plus parce que la rivière est devenue une poubelle et c'est de ta faute. Donc tu voles la génération future d'un bien social.

Cela montre comment, constamment, l'Eglise renouvelle sa doctrine à partir d'une Parole de Vie éternelle ; je ne dis pas que la Révélation chrétienne est perpétuellement fluctuante, au contraire, elle est une Parole d'éternité, les commandements sont les mêmes depuis 3 000 ans et ils traverseront les siècles, toutes les cultures et tous les continents et, pourtant, la doctrine change tout le temps parce qu'elle s'adapte aux situations.

A partir de là, le Pape Jean-Paul II s'est dit : " Ce qui a été donné dans le Catéchisme de l'Eglise catholique ne suffit pas, il faut développer la réflexion sur ces nouveaux sujets ". Jean-Paul II avait écrit lui-même trois grandes encycliques sociales : *Laborem exercens* (1981), *Sollitudo rei socialis* et *Centesimus annus* (1991) ; il a demandé que l'on approfondisse la doctrine sociale à partir de la troisième grande partie du Catéchisme de l'Eglise catholique et de la Constitution dogmatique de concile Vatican II « L'Eglise dans le monde de ce temps ». Il a commandé ce compendium pour le grand jubilé de l'an 2000, il avait même choisi la date qui devait être la fête de Saint Joseph (le 1er mai 2000) : Saint Joseph artisan pour rejoindre le monde du travail, celui de l'argent et de la vie sociale, celui de l'éducation... La date avait été bien choisie mais le document n'était pas prêt. Il était toujours nécessaire de l'affiner car c'est tellement délicat de dire une parole juste dans des domaines fluctuants, à la différence du mystère de l'Eucharistie où il suffit de dire : "c'est la Présence réelle, c'est le sacrifice Eucharistique, c'est la communion Eucharistique" ; une fois l'exposé terminé et révisé, cela ne va pas changer le lendemain.

Aujourd'hui, la question de la pastorale est étroitement liée à la question de l'écologie. Je l'ai constaté à Madagascar : par exemple, après la confirmation, on donne à chaque jeune un arbre ou deux pour lui montrer qu'il doit prendre soin non seulement de son âme mais aussi de la terre parce que c'est une mère nourricière.

La question de la finance est un terrain encore plus mouvant ! Le « tremblement de terre » de 2008 en a été une preuve ! Comment dire une parole chrétienne forte, claire et adaptée à ces terribles bouleversements qui ont lieu du point de vue de la finance et de l'économie et, maintenant, le flou dans lequel personne ne comprend rien (Nous avons parlé de milliers de milliards et personne ne sait d'où sortent ces chiffres, nous ne comprenons plus rien, même les intéressés ne contrôlent pas, ne savent pas encore les conséquences de ce qui s'est passé). Lorsqu'on lit ce texte écrit il y a environ 6 ans, on se demande s'il est adapté à la crise financière. On peut dire cela pour beaucoup d'autres aspects.

Lorsque le concile Vatican II parle de la famille dans « *Gaudium et spes* », il est clair qu'il ne se pose pas la question de savoir si le mariage peut être entre deux hommes ou deux femmes car, en 1960, c'était une question que personne n'avait en tête. Maintenant nous sommes obligés d'expliquer que l'identité sexuelle, la différence sexuelle entre un homme et une femme est une donnée fondamentale et d'origine ; c'est pourquoi ce Compendium de la Doctrine sociale dit des choses que le concile Vatican II n'avait pas besoin de dire puisque la question ne se posait pas. Voilà quelque chose qui est, non pas fluctuant (qui sort de la même source) mais qui est rapidement caduc parce que les questions ont changé. Il faut perpétuellement réadapter les textes aux évolutions extrêmement rapides du contexte social, du contexte culturel, etc.

On ne peut pas comprendre le concile Vatican II si l'on ne greffe pas l'une sur l'autre les deux constitutions dogmatiques : *Lumen Gentium* et *Gaudium et Spes* (que trop souvent les gens ont opposées, ce qui est une erreur). En effet, il y a à la fois le mystère du Christ qui est donné comme Lumière de toutes les nations (c'est la grande méditation de *Lumen Gentium*) et le mystère de l'Eglise qui avance dans les chemins de son temps et de son époque, (*Gaudium et Spes*). Certaines personnes se sont mises à mépriser (*Gaudium et Spes*) en disant : "c'est caduc". Oui c'est caduc car le problème de l'armement nucléaire n'était pas le même il y a 50 ans, la question des nouvelles énergies et du pétrole ne se posait pas de la même façon, la question de l'écologie, les problèmes familiaux ne sont plus du tout les mêmes qu'autrefois, mais cela ne signifie pas que cette parole n'était pas magnifique car l'Eglise doit toujours avancer en unissant les deux aspects. La lumière de Dieu est donnée sur le visage de Jésus et doit se refléter sur celui de tous les chrétiens (2 Cor. 4,6) et, ensuite, elle avance dans les circonstances fluctuantes de chaque époque et de chaque civilisation.

Ainsi, le corps de doctrine qui est construit doit être constamment adapté aux questions que les gens se posent. C'est la raison pour laquelle je trouve que le Pape devrait faire une encyclique sur les questions agricoles parce que nous avons eu beaucoup d'encycliques sur le monde du travail, la vie sociale, l'argent, et il y a encore 50% de la population du monde qui est chargé de nourrir les autres et c'est vraiment une fonction première de nourrir l'humanité.

C'est la raison pour laquelle aussi, après l'encyclique de 1991, on attend une autre encyclique sur les questions financières. En 1991, c'était l'effondrement du bloc communiste. Le Pape a dit que c'était une grande joie que la congélation communiste se termine, mais il a attiré l'attention sur d'autres problèmes éventuels, par exemple si le capitalisme devient fou... règne de l'argent n'est pas forcément mieux que le règne du communisme... Maintenant, les circonstances ont beaucoup changé Le Pape est en train d'écrire une nouvelle encyclique sociale pour montrer quel est le langage social de l'Eglise à l'intérieur d'une société qui bouge.

Ce Compendium a une histoire, il prend sa source dans l'enseignement social de l'Eglise présenté et construit par le Pape Léon XIII , cela commence avec l'encyclique *Rerum Novarum* (1891).

Au cours des années 1830, il s'est passé que la révolution industrielle a été un grand bouleversement : on invente le chemin de fer, on extrait le charbon, on découvre l'aluminium. A Lyon, Pauline Jaricot, fille d'un industriel, dit à son père : « ce système est un scandale, les ouvriers de votre entreprise travaillent 15 h par jour, vous êtes entrain de voler un papa à ses enfants, un mari à sa femme, ce que vous faites est affreux ». Elle dit la même chose à ses frères qui, eux aussi, sont des chefs d'entreprise. Pauline voyait les conséquences sociales de la cette révolution industrielle : elle disait déjà, à sa manière, la doctrine sociale de l'Eglise.

A cette époque, des éléments nouveaux ont donc surgis : la population n'est plus à 98% agricole, il y a des usines et les usines risquent de transformer les hommes en machines. Il y a des machines mais les hommes ne doivent pas être des machines... Voilà des choses nouvelles « *Res novae* » ! Au sujet de ces choses nouvelles, le Pape Léon XIII décide d'écrire une

encyclique *Rerum novarum* pour rappeler la nécessité de respecter les hommes et de ne pas les assimiler à des moyens de produire de l'argent.

Evidemment, il y aura toujours des « *Res novae* » car elles se renouvellent tout le temps. C'est la raison pour laquelle l'encyclique *Rerum novarum* est célébrée cycliquement.

- lorsqu'elle a eu 40 ans, le Pape Pie XI écrit *Quadragesimo anno* ;

- lorsqu'elle a eu 70 ans, le Pape Jean XXIII écrit *Mater et Magistra* ;

- pour les 80 ans de l'encyclique, le Pape Paul VI écrit *Octogesima adveniens* (1971) : c'est une grande lettre qu'il écrit au Cardinal Roy, Archevêque canadien, parti s'occuper des pauvres à la fin de sa vie. En écrivant à cet homme qui est une belle figure de l'Eglise, Paul VI s'est dit qu'il rappellerait comment s'occuper des pauvres car c'est la mission essentielle dans l'Eglise ; ce que le Cardinal Roy fait, c'est toute l'Eglise qui doit le faire. *Octogesima adveniens* ne voulait donc pas dire que le Cardinal Roy avait 80 ans, mais que l'encyclique *Rerum novarum* avait 80 ans.

- pour les 90 ans, le Pape Jean-Paul II écrit sa première encyclique sociale sur le travail *Laborem exercens* (1981), elle devait sortir au mois de mai, mais ce fut le mois de son attentat ; elle est donc sortie un peu plus tard.

- pour fêter le centenaire de *Rerum novarum*, il écrit « *Centesimus annus* ».

Comme vous le voyez, c'est quelque chose qui se renouvelle tout le temps, doit rester souple et constamment adapté aux circonstances et à l'évolution. C'est ce que dit ce *Compendium* dès le début au n° 13, « ce document est un acte de service rendu par l'Eglise aux hommes et aux femmes de notre temps ». Il est inspiré de *Gaudium et spes*, les problèmes ont changé mais qu'on le sache bien « ce document considère l'homme comme l'axe de tout son exposé ».

Aujourd'hui quelle est la situation de l'homme ? Où sont les nouveaux lieux d'esclavage, où sont les lieux de mépris, de manque de dignité ? Et c'est à ces endroits-là que l'Eglise doit dire quelque chose pour le service de l'homme. Grâce à ce document, l'Eglise entend fournir une contribution de vérité à la question de la place de l'homme dans la nature et dans la société, affrontée par les civilisations et les cultures dans lesquelles s'exprime la sagesse de l'humanité. Dans le paragraphe 16, vous avez une description de trois défis majeurs (nous sommes toujours dans l'introduction) : « Il y a trois défis auxquels nous devons répondre, auxquels l'humanité d'aujourd'hui est confrontée... »

1) Le 1er défi est "celui de la vérité même de l'être-homme".

Ce n'est pas quelque chose pour lequel nous votons, ce n'est pas une loi de la majorité. Qu'est-ce que c'est que d'être un homme ? C'est un très grand défi, c'est l'allusion si fréquente de Benoît XVI, à ce danger du relativisme. L'homme n'est pas ce qui se passe dans sa tête ou qui change le lendemain. L'homme est quelque chose qui est donné, c'est très important d'arriver à expliquer cela aux hommes politiques, dans la position où je suis, j'en

rencontre souvent, et je dis « Mr Le Président, il y a des choses qui dépendent de vous, construire des autoroutes, faire ou ne pas faire la guerre en Afghanistan, mener une politique familiale plus ou moins intense, réformer l'éducation nationale, réfléchir à un système de santé, mais il y a des choses qui ne dépendent pas de vous, que la mer et la montagne soient là, que les rivières soient comme ça, qu'un homme soit un homme, qu'une femme soit une femme, ce ne sont pas des choses qui dépendent de vous, vous n'allez pas nous faire une loi, pour nous dire que désormais la famille c'est deux hommes, non, cela vous ne le pouvez pas ». Il me répond : « mais si il y a une loi qui passe au parlement et qui me le demande ? » Eh bien vous dites : « non-lieu, on ne discute pas de cela ! On discute de la défense nationale, on discute de la santé publique, on discute de l'Education Nationale, on discute des affaires étrangères, ce sont des choses qui sont laissées au gouvernement, il a énormément de choses à faire pour bien gouverner et pour le bien d'un peuple. Mais il y a d'autres choses dont on ne discute pas, car elles ne dépendent pas de la majorité parlementaire, qu'un arbre soit un arbre, une rivière une rivière ».

Ce qui est amusant, c'est que nous soyons extrêmement rigoureux sur l'arbre et sur les rivières, et extrêmement flous sur l'homme. Je dis quand même que le but de l'écologie, c'est l'homme, et si vous entrez dans le désastre humain, et que vous protégez les arbres, vous perdez la tête. Je suis tout à fait pour que l'on respecte les arbres, et la mer et les rivières, mais l'homme est un peu plus important qu'un arbre, donc je voudrais que lui aussi, on le respecte. Et cela est quelque chose qui n'est pas connecté, je me rappelle d'une discussion récente avec Mr Borloo, qui fait un très bon travail dans le "Grenelle de l'environnement", qui me demandait comment l'Eglise catholique pourrait participer à cela, et je lui dis : " Mais à Madagascar, elle y participe 50 fois plus que le gouvernement, mais ici vous êtes un gouvernement qui nous maternelle trop, vous voulez tout faire vous-mêmes, résultat, nous, nous n'avons plus rien à faire ; il y a l'Office National des Eaux et Forêts, il y a l'Office National de tout ce que vous voudrez, et nous, nous n'avons plus rien à faire. Mettez-nous dans le coup et l'on s'en occupera car tout le monde aime bien, et quand vous dites aux gens de trier les déchets des poubelles, ils le font, lorsque vous dites aux gens ceci et cela sur les rivières, ils le font, plus vous nous mettez dans le coup, plus nous sommes participants et nous sommes contents. Maintenant, je vais vous dire une chose Mr le Ministre, c'est que si vous saccagez l'homme, à ce moment-là rien de votre discours est compréhensible. Comment pouvez-vous d'un côté dire attention les OGM, c'est très gênant, parce que si l'on fait un maïs génétiquement modifié cela risque d'être dangereux pour la santé et que vous acceptiez que l'on mélange les cellules d'une vache avec ceux d'une femme par exemple".

Moi, je veux bien être contre les OGM, cela dépend, nous avons la maîtrise, nous avons réussi à faire des nectarines, en mélangeant deux fruits, nous avons fait un nouveau fruit, nous avons réussi à faire un mulet en mélangeant un âne et un cheval, parce que nous avons la maîtrise du monde animal, et du monde végétal, et si c'est pour un plus grand bien, nous pouvons avoir une certaine maîtrise à condition de ne pas saccager la nature. Mais comment, pouvez-vous être systématiquement contre les OGM, alors que vous faites n'importe quoi avec les OHGM, Organismes Humains Génétiquement Modifiés, un peu de cohérence ! Il me dit :

« Ah, personne ne m'avait dit cela ! », "vous voyez, au moins, comme cela, quelqu'un vous l'aura dit et il faudra réfléchir à ces choses là qui sont majeures" lui répondis-je !

2) "Un deuxième défi est posé par la compréhension et par la gestion du pluralisme et des différences à tous les niveaux".

Il est vrai qu'il y a une très grande différence dans les cultures et dans les civilisations et que cela doit être respecté, dans la pensée, dans l'option morale, dans la culture, l'adhésion religieuse, dans la philosophie du développement humain, social etc.... L'orgueil occidental a décrété que c'était la démocratie occidentale qui était la meilleure, donc les sociétés auraient un bon label quand elles auraient toutes des Présidents de La République avec des sénats et des assemblées nationales, car ce qu'il y a de mieux, c'est nous, bien sûr. C'est quand même très naïf ou très orgueilleux. Donc il faut laisser chaque civilisation avancer comme elle est, avec son génie propre, plutôt que de mettre tout le monde dans un même moule, en pensant que puisqu'ils sont comme nous, ils seront bien. Ce qui est au fond très grave du point de vue symptomatique. Donc qu'est-ce c'est qu'un juste rapport, une vraie compréhension intérieure et un respect des innombrables différences humaines, sociales, qui existent dans les différentes civilisations ?

Evidemment, dans une Congrégation comme la vôtre, vous savez ce qu'est cette diversité, et comment elle doit être respectée si l'on veut être les serviteurs des peuples.

3) Le troisième défi est la mondialisation

En effet, actuellement, lorsqu'on touche à quelque chose quelque part, cela a des répercussions dans le monde entier. Nous sommes tombés en août et septembre sur le grand mensonge des subprimes aux Etats-Unis, et tout le système bancaire européen et mondial a culbuté. Une décision dans un pays donné a eu des conséquences mondiales, beaucoup de banques françaises ne savent pas encore à quel point elles sont rongées par cette question là, l'on n'a pas encore mesuré toutes les conséquences. Voilà donc ce qui est le cadre fondamental de ce texte.

Présentation des deux grandes parties ce document

Le Compendium est divisé en trois grandes parties. La première partie présente les fondements de la doctrine sociale de l'Eglise (Le dessein d'amour de Dieu pour l'humanité, la mission de l'Eglise et sa doctrine sociale, la personne humaine et ses droits, les principes de la doctrine sociale de l'Eglise). La seconde partie est très concrète et d'une grande simplicité. La troisième partie souligne la doctrine sociale dans l'action ecclésiale, je la commenterai rapidement.

PREMIERE PARTIE DU COMPENDIUM :

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA VIE SOCIALE

La première partie concerne les principes fondamentaux ; elle est divisée en quatre chapitres.

Le 1er grand chapitre parle de l'amour de Dieu puisqu'il s'agit de donner de l'amour dans notre monde et qu'il s'agit de nous aimer les uns les autres, et que toute la doctrine sociale de l'Eglise est la suite du commandement majeur « aimez-vous les uns les autres », si vous dites que Dieu vous aime et que cela ne se voit pas dans les faits mêmes, vous êtes des menteurs. Vous connaissez ces passages de l'épître de saint Jean (1 Jean 2,4 ; 1 Jean 4,8,) si quelqu'un garde mes commandements, alors à ce moment là, il comprendra la vérité : alors il y a une connexion profonde entre la Révélation, la connaissance de la vérité, l'intelligence de la Révélation chrétienne, et puis les faits. "Celui qui dit qu'il aime Dieu et qu'il n'aime pas ses frères est un menteur", mais ce que je voudrais montrer, c'est plus profondément dans la connaissance même de Dieu : tu ne comprendras rien à la Révélation chrétienne si tu ne la mets pas en œuvre concrètement. S'il n'y a pas d'amour qui sort de tes doigts et de ta vie, ce que tu diras à propos de la Révélation sera des mensonges, car tu seras aveuglé. Donc notre intelligence et nos yeux sont ouverts, notre intelligence est ouverte à ce que Dieu nous dit, à la condition que nous-mêmes, nous le mettions en œuvre, voilà ce qui est exprimé clairement dans les écrits Johanniques et en particulier dans cette première épître de saint Jean.

Vous avez un premier chapitre sur la grande action de l'amour de Dieu dans la création du monde, dans le choix de son peuple d'Israël, dans la figure même de Jésus-Christ, et puis après dans la mission de l'Eglise au service de l'homme. Idée majeure du Pape Benoît XVI, proclamée dès le premier jour de son installation comme successeur de Pierre, une phrase superbe qui était en plein cœur de sa première homélie : « l'Eglise est une servante de la joie de Dieu dans ce monde », ce que disait Paul aux Corinthiens : « je n'ai jamais voulu régenter votre foi, j'ai simplement voulu être le serviteur de votre joie » (cf. 2 Co 1, 24). Saint Paul était obligé de redresser les Corinthiens qui faisaient et disaient n'importe quoi, il était très sévère avec eux, mais il ne voulait pas régenter leur foi, il voulait simplement être au service de leur joie. Ainsi, l'Eglise est au service de la joie de Dieu dans ce monde.

Juste avant Noël, j'ai rencontré une religieuse qui m'a dit combien, elle aussi, avait été frappée par cette phrase ; depuis, elle a relevé dans tous les enseignements de Benoît XVI, « Le thème du service de la joie » ; elle m'a donné la collection des textes, c'est incroyable le nombre de fois où il dit « le cœur de la vocation de l'Eglise, c'est de servir la joie dans le cœur des hommes, dans leur vie, leurs familles, leur travail, la vie sociale ». De là, découle la mission de l'Eglise et sa doctrine sociale. On comprend bien la logique de l'Amour : Dieu est Amour, cet amour vient sur nous et nous qui avons été créés à son image, nous sommes faits fondamentalement pour aimer. A travers les aléas de notre vie et les ambiguïtés de notre monde matériel et même de notre cœur (dans lequel il y a du bon et du moins bon), ce qui doit sortir de nous, c'est de l'amour. Donc le commandement de l'amour est une conséquence concrète de la révélation suprême de Dieu.

Malheureusement, souvent, nous ne voyons que l'aspect doctrinal et nous le séparons de l'aspect social, ce qui est une erreur parce qu'il s'agit d'une doctrine sociale. Si tout le message de la Bible se résume dans le fait que Dieu est Amour, que les hommes ont été créés

à son image, à sa ressemblance, notre mission fondamentale, c'est d'aimer ; cela doit donc se voir, aussi bien dans l'utilisation de son corps que de son argent, de son travail, cela doit se voir dans le concret de la vie. Tout ce que l'on fait et ce que l'on est doit être pour aimer.

C'est ainsi que se posait la question du commandement ; les gens ne se rendent pas compte comment les scribes et les pharisiens viennent pour prendre Jésus au piège en lui demandant quel est le plus grand commandement. Souvent les catholiques ne voient pas le piège de cette question alors qu'ils le voient dans la question au sujet de la femme qui avait eu 7 maris, tous décédés les uns après les autres, pour savoir ce qui allait se passer au ciel. Pourquoi est-ce un piège de demander à Jésus quel est le plus grand commandement ? C'est vraiment une bonne question qui peut être posée à un Rabbi !

C'est un piège, parce que les Juifs ne font pas de différence entre les commandements et toute parole qui vient de Dieu est extrêmement importante. Il n'y a pas de hiérarchie de commandements chez les Juifs. Les Juifs voient dans la Bible, non pas 10 mais 613 commandements ! Sur les 613 commandements, il y en a 365 pour chacun des jours de l'année, et 248 pour chacun des os du corps, c'est ce que dit le Talmud mais ce n'est pas un enseignement du Talmud. Les Juifs disent que ces 613 commandements sont dans la Bible, et un Juif ne doit jamais considérer un commandement plus important qu'un autre car ce sont toutes des Paroles de Dieu, donc elles sont toutes très importantes. Toutefois, les femmes sont dispensées des $\frac{3}{4}$ des commandements parce qu'elles sont mesurées dans leur propre corps par le temps, elles n'ont pas besoin des 365 commandements. Les hommes qui sont orgueilleux ou beaucoup plus indépendants du temps dans leur propre corps, ont besoin d'être matés, et donc il y a 365 commandements supplémentaires pour les hommes car ils n'obéissent pas dans leur corps. Je suis très intéressé par cela car je trouve que chez les catholiques, nous avons complètement oublié une catéchèse qui soit distincte entre les garçons et les filles car ils ne sont pas pareils ; mais, chez les Juifs, on ose le reconnaître et le dire. Une femme est beaucoup plus naturellement dans le mystère de la vie qu'un homme qui ne se rend pas compte et a besoin d'être gouverné. C'est pourquoi il a 613 commandements, alors qu'une femme n'en a que 248.

Savez-vous comment Jésus a répondu ? Jésus répond de façon très astucieuse et déjoue le piège en répondant avec le grand commandement " tu aimeras le Seigneur Dieu, de tout ton cœur, de toute âme, de toute ta force, et le second qui lui est semblable, tu aimeras ton prochain comme toi-même ". Voilà deux phrases qui ne sont pas des commandements parmi les 613, c'est pourquoi elles ne touchent pas aux 613 commandements et Jésus ne met pas de hiérarchie entre eux, il formule une autre phrase qui résume tout, ce qui est très astucieux. Sa réponse déjoue les pièges et, de fait, il résume toute la Bible dans un seul commandement : " tu aimeras ". Le seul problème de ce commandement, c'est qu'il est impraticable car, moi, hier, je n'ai pas vraiment aimé et, avant-hier, encore moins ! Alors pourquoi Dieu me dit que, demain, j'aimerai, alors qu'hier, avant-hier, et depuis que je me confesse, je me confesse toujours d'avoir manqué fondamentalement à ce commandement de l'amour. C'est la raison pour laquelle il faut entendre les commandements pour ce qu'ils sont vraiment : ce sont des paroles que Dieu nous dit. Un ancien mot, le mot hébreu « parole » a été traduit par « entolè » en grec, c'est-à-dire « commandement » : il s'agit donc de paroles ; ce sont des

paroles que Dieu nous dit et qu'il nous chuchote à l'oreille : « écoute-moi bien, je vais te dire la vérité, je vais agir dans ton cœur et tu aimeras ». Les commandements sont d'abord des promesses, les commandements ne sont pas des ordres impératifs qui nous tombent dessus, ce sont des promesses. Dieu nous parle à l'oreille et nous dit « moi, je suis Amour, je sais bien que toi, tu manques tout le temps à l'amour, mais s'il te plaît, laisse-moi faire, laisse-moi agir en toi, laisse-moi établir ma demeure, je te promets : tu aimeras, tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, tu aimeras ton prochain, tu ne mentiras pas ».

J'aimerais que l'on fasse une catéchèse des commandements pour ce qu'ils sont vraiment, c'est-à-dire une Parole que Dieu nous dit à l'oreille, comme une promesse que son amour sera victorieux même dans mon cœur. Et Dieu sait si mon cœur est tordu et abîmé mais Il vient avec sa Parole et Il me promet que son amour sera victorieux... si, toutefois, je Lui ouvre la porte de mon cœur et Le laisse agir en moi. Ce qui est vrai pour saint Paul est vrai pour chacun de nous. Paul disait : « moi je suis incohérent, je vois le bien, je l'approuve et je fais le contraire ... J'ai supplié Dieu en lui disant que j'avais une écharde dans ma chair et qu'il fallait m'en délivrer car c'est une contradiction absolue entre ce que je dis et ce qui se passe dans ma vie ». Dieu dit : « Chut ! Au moins cela t'empêche d'être orgueilleux, laisse-moi faire, ma grâce te suffit ». Et, à travers l'expérience de Paul, on peut voir comment l'amour de Dieu agit en nous et nous permet de faire quelque chose de beau.

Les principes fondamentaux de cette doctrine, sont exprimés dans la première partie sur le fond du mystère de l'homme et de la mission de l'Eglise. Un des plus grands développements de cette première partie va être le troisième chapitre sur « La personne humaine et ses droits ». Dans ce chapitre sur la personne humaine, on parle des multiples profils (unité de la personne, respect de la dignité humaine, égale dignité de toutes les personnes, etc.) et des droits de l'homme.

Dans le quatrième chapitre, on trouve « Les principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Eglise ». Ils sont :

1- L'unité du genre humain

2 - Le principe du bien commun

3 - La destination universelle des biens c'est-à-dire l'existence de limites à la propriété privée. En France nous sommes héritiers du droit Romain qui dit : "si quelque chose m'appartient, j'en fais ce que je veux !". La doctrine de l'Eglise refuse cette idée. Sous des formes très variées, elle dit que l'utilisation de ses biens doit tenir compte du bien des autres. Si nous savons que quelqu'un meurt de faim, nous devons penser que c'est nous qui le tuons en ne partageant pas avec lui ! Au IV^e siècle, saint Jean Chrysostome disait : « le riche, (nous avons le droit d'être riche), le riche est l'économe des biens du pauvre ». Au XX^e siècle, Jean-Paul II dit : « Toute propriété privée est grevée d'une hypothèque sociale », cela signifie la même chose. Mais saint Thomas d'Aquin disait aussi : « La propriété privée est un droit de gestion exclusif au profit de tous ».

Concernant mon argent, je dois réfléchir à ce que je vais en faire, j'ai un droit de gestion et, en le gérant, je dois penser au bien de tous. Depuis le IV^e siècle, les circonstances économiques ont complètement changé mais le rapport à l'argent est le même.

4 - Le principe de subsidiarité c'est-à-dire donner un maximum de responsabilités à chacun au stade où il en est ; les mamans savent cela lorsqu'elles disent à leur enfant de 7 ans : " va acheter le pain ". Bien sûr, elles ne le disent pas à leur enfant de 3 ans ! Le principe de subsidiarité, c'est donner à chacun le maximum de responsabilités qu'il peut assumer à l'endroit où il en est, en vue de la construction de l'édifice général.

5 - La participation c'est-à-dire que tout le monde participe à la construction de la société en faisant entrer tout le monde dans la réflexion, dans la décision etc. C'est la meilleure manière de faire marcher la société.

6 - Le principe de la solidarité ayant pour but fondamental le chemin de la charité.

DEUXIEME PARTIE DU COMPENDIUM :

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA VIE SOCIALE

Une fois que ces principes sont donnés, nous entrons dans la deuxième partie du Compendium. Alors que la première partie avait 4 chapitres que je vous ai énoncés, la deuxième partie avance de manière très méthodique.

Le chapitre 5 :La famille, cellule vitale de la société

Evidemment, tout commence par la famille. Nous avons la doctrine fondamentale de la famille, mais aussi avec des questions très modernes comme la question de l'identité sexuelle. Vous n'auriez jamais trouvé cette question dans un catéchisme d'il y a 300 ans, ni même il y a 30 ans ; mais, maintenant, on dit que l'identité sexuelle est « indisponible », c'est-à-dire que l'on ne peut pas en disposer. On ne peut pas décider que, demain, on va changer et devenir un homme ou une femme ! Donc il y a un choix de Dieu qui fait qu'on ne choisit ni sa date de naissance, ni sa couleur de ta peau, ni son sexe, etc. Ce sont des choses qui nous sont données car la vie est d'abord un don, elle s'inscrit dans notre propre vie et, cela, nous devons l'accepter comme un cadeau ou comme une grâce. Vous voyez comme le corps est indisponible, on ne peut pas en disposer, on ne peut pas disposer de ce qui est fondamental et de ce qui nous est donné. Il y a des choses que nous pouvons choisir et d'autres que nous ne pouvons pas choisir ; la distinction entre les deux est majeure.

Toute la première partie concerne la famille, première société naturelle et protagoniste de la vie sociale. Nous trouvons d'abord des réflexions à des questions classiques, puis d'autres à des questions plus modernes.

Par rapport à l'organisation des 10 commandements, j'appelle le 4^e commandement : « commandement pivot ». En effet, pour qu'une casserole tienne bien, il faut la prendre par en haut.

Ainsi, nous trouvons les 3 premiers commandements de notre vie qui tiennent en Dieu : d'abord : « tu adores Dieu » et non pas l'argent, ni l'alcool, etc. ; ensuite « tu sanctifies le Nom de Dieu » : chaque jour ta respiration est la prière ; enfin, « tu sanctifies le jour du Seigneur » : ce jour par semaine te rappelles que tu n'es pas le maître du temps ; pendant six jours, tu fais ton travail, c'est toi qui gouvernes mais il y a un jour où ce n'est plus toi qui diriges reconnaissant que ce n'est pas toi qui commandes le jour de ta naissance ni le jour de ta mort. C'est pourquoi, un jour par semaine, tu te remets devant le mystère de Dieu, devant les choses dont tu as la maîtrise et celles où tu ne l'as pas : la vie, le temps, l'histoire. Un jour dans la semaine, tu rends à Dieu ta vie, c'est un jour pour Lui. Lorsque l'on vit le sabbat, lorsque l'on vit le dimanche, nous montrons que Dieu est le maître du temps et de l'histoire : Il gouverne notre vie et nous l'enracinons en Lui.

Après ces commandements, nous partons sur les routes humaines, nous rencontrons les autres hommes. Or, ce qui est le plus important chez les autres hommes, c'est la vie, c'est pourquoi le premier commandement est « tu ne tueras pas » ; après la vie, ce qui est le plus important, c'est l'amour. Rien n'est plus précieux que l'amour ! Si personne ne m'aime, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue mais... l'amour, c'est fragile ; donc, tu ne casseras pas l'amour d'autrui, « tu ne commettras pas d'adultère ». Ensuite, d'une certaine manière, on peut dire que les hommes font corps avec leurs biens. Lorsqu'on a une visite, on dit souvent cette belle expression : « venez, entrez chez moi ! » Cela semble dire que ma maison, c'est presque « moi ». Lorsque des gens sont victimes d'effraction, ils disent souvent : « Nous avons été volés en pleine nuit, les cambrioleurs sont entrés chez nous et nous ne les avons pas entendus mais, le matin, en voyant cela, nous avons l'impression d'un viol, ils étaient rentrés chez nous ». Cela signifie que nous faisons corps avec les choses qui nous appartiennent. Donc « tu respecteras le bien d'autrui », car le bien d'autrui est un peu sa personne. La vie, l'amour, l'argent sont des biens qui font corps avec la personne. Enfin, c'est la parole qui permet que la vie circule entre tous, c'est pourquoi « tu ne mentiras pas ». Les commandements sont parfaitement en ordre : le premier : la vie, le second : l'amour, le troisième : les biens matériels, le quatrième : la parole qui circule entre nous. Lorsque quelqu'un ment comme il respire, il sort du circuit de toute communication et de toute communion. Nous voyons la logique.

Au milieu de ces commandements se trouve le 4ème ; je l'ai sauté exprès car je veux montrer son importance, il est la charnière : " tu honoreras ton père et ta mère " ; en hébreu, c'est un mot étrange qui veut dire : « tu glorifieras », or la Bible dit qu'on ne rend gloire qu'à Dieu seul. Alors, faut-il glorifier son père et sa mère ? Oui, si tu ne glorifieras jamais les hommes, tu glorifieras un peu ton père et ta mère car ce sont ceux dont Dieu s'est servi pour que tu viennes au monde, ils sont la source de la vie et, donc, lorsque tu te tournes vers Dieu pour Lui rendre gloire, tu trouves ton père et ta mère. Eux seuls ont le droit d'être glorifiés, même s'ils ont des défauts et des péchés qu'on ne peut pas oublier, ils sont des « procréateurs ». Dieu s'est servi d'eux pour que tu viennes au monde. Ils t'ont appris la vie avec les autres, comment ne pas mentir, ne pas voler... Nous voyons donc que ce 4ème commandement est le commandement pilier : c'est la raison pour laquelle dans ce

Catéchisme, cette deuxième grande partie commence par « la famille ». C'est logique et évident.

Questions plus modernes : genre sexuel, clonage, bioéthique...

Ensuite, d'autres questions vont être précisées sur le genre sexuel dont j'ai parlé, sur le clonage, la bioéthique, etc.

Le document dit quelque chose de très beau sur le clonage. Je suis toujours étonné que l'on dise que l'Eglise est contre le clonage. Le clonage est une opération scientifique qui consiste à reproduire une cellule. Comment peut-on être contre une vraie découverte scientifique ? Si elle est belle, si nous arrivons à reproduire une cellule, c'est un très grand progrès de la science, donc je ne vois pas le problème. La question du clonage est traitée avec beaucoup de finesse et dit : « Une question d'une importance sociale et culturelle particulière, en raison des multiples et graves implications morales qu'elle présente, est celle qui se réfère au clonage humain, un terme qui en soi, dans un sens large, signifie reproduction d'une entité biologique génétiquement identique à celle d'origine ». En soi, cela est bien. Mais, dans la pensée et la pratique expérimentale, cette question a revêtu différentes significations, avec des modalités techniques de réalisation et des finalités diverses. Cela peut signifier la simple réplique en laboratoire de cellules, ou de portions d'ADN, ce qui est une découverte scientifique merveilleuse. « Mais plus spécifiquement, aujourd'hui, on entend par là, la reproduction d'individus, au stade embryonnaire, par des modalités différentes de la fécondation naturelle et de façon à ce qu'ils soient génétiquement identiques à l'individu dont ils tirent leur origine. Ce type de clonage peut avoir une finalité reproductrice d'embryons humains, ou celle soi-disant thérapeutique, tendant à utiliser ces embryons à des fins de recherche scientifique ou plus spécifiquement pour la reproduction des cellules staminales ». Alors cela est inadmissible. Donc, au sein de notre société contemporaine, l'Eglise dit une parole forte, juste, non tendancieuse ni violente, elle ne dit pas : "le clonage, c'est très mal" puisqu'elle reconnaît la merveille de cette découverte technique et scientifique de pouvoir reproduire une cellule, mais elle dit de toujours veiller à la finalité de cette science. Moi j'aime bien, car je trouve que cela n'est pas fait sur des a priori, sur des formules toutes faites, mais chacun des éléments est analysé de près pour arriver à dire une parole forte, mais juste, pas tendancieuse ou violente à l'intérieur de la société contemporaine.

L'argent, la sexualité, le pouvoir

Après cette question du clonage, nous trouvons des questions relatives aux trois grands domaines humains : l'argent, la sexualité, le pouvoir.

Ces trois domaines sont des domaines majeurs : sans argent, nous ne pouvons rien ; sans sexualité, il n'y a pas de vie ; sans pouvoir, c'est le désordre total. Donc ce sont de très grands biens. Il faut d'abord dire que ce sont des biens. Lorsqu'on a des biens, on peut faire beaucoup de bien. Il en est de même pour la sexualité et l'amour, ils sont la source de la vie, la source de notre propre vie et c'est aussi un grand bien. Enfin, quand un pays est bien gouverné et bien organisé avec des écoles, un bon système de santé publique, des voies de communication, etc. c'est une véritable merveille.

Cela dit, ce sont trois lieux majeurs de déviation. Avec la sexualité, nous pouvons arriver à des horreurs abominables, des violences dramatiques pour toute une existence humaine ; avec l'argent, l'accès à la richesse risque de nous aveugler sur les besoins des autres, et même de les acheter et de les transformer en esclaves. Avec le pouvoir, nous pouvons écraser les autres avec un profond mépris des personnes. Donc, ce sont des domaines merveilleux mais dangereux. Ce sont de très bons serviteurs mais de mauvais maîtres. L'argent est un très bon serviteur car, sans argent, nous ne pouvons rien faire, mais un très mauvais maître, car si l'argent gouverne, il devient un tyran effroyable. Tout cela dicte l'ensemble de la doctrine sociale dans les chapitres à venir.

Le chapitre 6 présente le Travail humain,

Le document présente non seulement la dignité du travail mais aussi le droit du travail, les droits des travailleurs, la solidarité entre les travailleurs et les « Res novae » du monde du travail.

le chapitre 7 : La vie économique, l'argent

Le document parle d'abord de l'entreprise et ses fins, puis du rôle de l'entrepreneur et du dirigeant d'entreprise.

On a beaucoup critiqué les chefs d'entreprise et le profit. Jean-Paul II, lui, est parti en sens inverse et dit : " non, les créateurs d'entreprise sont des hommes qui prennent de gros risques et il faut les féliciter. Ils créent des emplois, ils permettent à une quantité de gens de vivre, s'ils dégagent du profit, cela est très bien, car ça prouve que leur travail est bien conçu ; la seule question que l'on puisse leur poser, c'est de savoir ce qu'ils font de ce profit et de cet argent. La société que vous avez construite est-elle une société de personnes pour produire des choses ou est-elle uniquement une machine à produire de l'argent, du succès et du profit ?". Donc, en soi, l'entreprise est quelque chose de bon à encourager et à ne jamais mépriser. En ce domaine, Jean-Paul II a redressé la manière de penser. Car auparavant, on disait facilement : "on ne peut pas servir Dieu et l'argent" en faisant une mauvaise interprétation de ce verset d'Évangile.

Les chapitres 8 et suivants... : la Communauté Politique, la Communauté Internationale, la Sauvegarde de l'environnement, la Promotion de la paix.

Après le travail humain et la communauté économique, le document parle de la communauté politique (8ème chapitre) présentant le fondement et la fin de la communauté politique, le fondement de l'autorité politique et l'autorité comme force morale.

Après la communauté politique, on trouve un grand chapitre sur la communauté internationale (9ème chapitre) et un autre sur la manière d'être artisans de paix sociale dans le monde (11ème chapitre). Car la richesse de plus en plus grande de certains pays risque de conduire à la révolte des pays les plus pauvres.

Enfin, le 10ème chapitre développe pour la première fois le thème de l'équilibre général de la planète. Il est entièrement consacré à l'écologie, à la sauvegarde de l'environnement. L'Eglise n'a pas eu peur d'utiliser le terme d'écologie humaine, c'est-à-dire l'homme choisi et aimé par Dieu, créé par Lui. Dieu se trouve à la source de l'équilibre planétaire qui doit être vu dans l'ensemble de la création. Voilà le grand horizon dans lequel nous sommes.

TROISIEME PARTIE DU COMPENDIUM :

La doctrine sociale et l'action ecclésiale

Le chapitre 12 : Engagement du chrétien comme serviteur

Ce 12è chapitre présente l'action pastorale dans le domaine social. Il est aussi un regard sur la place des chrétiens dans ce monde, leur engagement, tout spécialement celui des laïcs à l'intérieur des services qu'ils ont à rendre pour que l'Eglise soit vraiment une servante de la société :

1- Le service à la personne humaine : rien n'est plus précieux qu'une personne

2 - Le service à la culture : la culture, c'est cultiver une terre humaine, donner à l'humanité toute sa beauté. C'est aussi donner une bonne éducation, développer la personnalité, l'intelligence de chaque personne. Bien éduquer les jeunes et leur donner tous les moyens de leur humanité, c'est leur chance pour le futur.

3 - Le service à l'économie avec des principes majeurs

4 - Le service à la politique : il faut encourager les gens à s'engager dans la politique. De même qu'il y a eu un grand mépris des chefs d'entreprise et Jean-Paul II a montré leur respect, leur dignité, leur beauté, le respect auquel ils ont droit, de même les hommes politiques, on les dit tous « pourris », mais je dis " Attendez ! Tous les hommes sont pourris, mais ceux qui ont une responsabilité politique ont aussi une grande dignité, et il faut les respecter, leur montrer la beauté de cette vocation, il faut encourager des jeunes chrétiens à s'engager dans la vie politique et il faut les y préparer, d'ailleurs " :

- "Pour les fidèles laïcs, la politique est une expression qualifiée et exigeante de l'engagement chrétien au service des autres : (paragraphe 565)

- la recherche du bien commun dans un esprit de service,

- le développement de la justice avec une attention particulière aux situations de pauvreté et de souffrance,

- le respect de l'autonomie des réalités terrestres (leur logique, leur dignité etc...).

- le principe de subsidiarité (ce sont des choses que l'on a vu dans les grands chapitres introductifs), - la promotion du dialogue et de la paix" ...

Ensuite, nous trouvons des choses très concrètes et très belles (paragraphe 567) : il faut parler aux jeunes et les préparer en vue de l'exercice du pouvoir : « tu auras le droit et le pouvoir de voter, un jour tu seras conseiller municipal, un jour tu seras maire ou député ou Conseiller général, c'est une belle responsabilité mais fais attention, tout le monde risque de se faire prendre par le pouvoir ; donc, toi, si tu prends des responsabilités, ne te laisse pas prendre par le goût du pouvoir mais, au contraire, que ce pouvoir soit vraiment le pouvoir de faire le bien. « Pouvoir » est un mot horrible lorsqu'il n'a pas de complément. Moi je déteste le mot « pouvoir », mais ce que j'aime bien, c'est le pouvoir de vous guérir lorsqu'un médecin ou un chirurgien vous dit : « je peux vous guérir de ça ». Alors, tu peux réorganiser des chemins de fer ; tu peux réorganiser l'éducation nationale ; tu as le pouvoir maintenant de changer cette situation, le pouvoir de faire quelque chose, c'est merveilleux.

Enfin, ce Compendium se termine par une conclusion qui invite à bâtir une civilisation de l'amour. Je termine par une phrase extrêmement simple sur laquelle je suis heureux d'attirer votre attention et qui, pour moi, résume toute la doctrine sociale de l'Eglise : c'est le chant des anges à Noël. Tout le monde sait chanter " Gloria in excelsis Deo " mais je ne suis pas sûr que l'on y fasse attention (Luc 2,14). L'ange dit aux bergers : " le petit homme qui vient de naître là-bas, vers lequel je vous envoie, c'est un enfant, emmailloté dans une crèche". Et les bergers partent tout de suite en hâte pour voir cette Parole, (comme dit le verset 15). Alors, une troupe d'anges se met à chanter : " Gloria in excelsis Deo " que vous connaissez tous. Mais il y a deux phrases ; la première est "Gloire à Dieu au plus haut des cieux", et la seconde est "paix sur la terre aux hommes qu'il aime". Le problème, c'est que l'on ne fait pas toujours la connexion entre les deux. Or, il faut faire la connexion entre ces deux phrases : si les hommes sont décidés à rendre gloire à Dieu au plus haut des cieux, alors il y aura la paix sur la terre. Si les hommes cherchent la gloire pour eux, plus d'argent pour moi, plus de pouvoir pour moi, alors, il y aura la guerre.

Un des prêtres de mon diocèse est missionnaire au Tchad. Quand je l'avais revu l'année dernière, il m'avait expliqué la vie passionnante qu'il avait avec les gens, avec les avancées pastorales, etc. Puis il a ajouté : "Le grand désastre, c'est que l'on vient de trouver du pétrole, alors, je pense que, dans 6 mois, il y aura la guerre". En effet, tous les pays voudront le pétrole pour eux ». Et il y a eu la guerre.

Je trouve que cette phrase résume excellemment la Doctrine Sociale de l'Eglise. Les hommes doivent chercher la gloire pour Dieu au plus haut des cieux. Si leur but, c'est bien la gloire de Dieu c'est-à-dire de permettre que la joie de cœur soit dans le cœur des autres, que sa lumière rayonne sur leur visage, alors il y aura la paix sur la terre. Mais s'ils cherchent le pouvoir, le territoire, l'argent pour eux-mêmes, ils se jalouseront et il y aura la guerre. C'est pourquoi le principe de toute la doctrine sociale est Celui qui est le Sauveur du monde et qui apporte la paix sur la terre, Jésus. Le résumé de la Doctrine Sociale de l'Eglise, c'est le chant du Gloria.

Mgr Philippe Barbarin

Cardinal, Archevêque de Lyon

Défis actuels

Aujourd'hui, avec nos fondateurs

Le Centre Hospitalier Saint Vincent à Jacksonville en Floride

Un peu d'histoire

Le Centre hospitalier Saint Vincent à Jacksonville en Floride est membre du système de santé catholique le plus important des Etats-Unis. Pourtant, les débuts du Centre hospitalier St Vincent ont été très humbles, comme la plupart des œuvres de Dieu.

Au cours de la guerre hispano-américaine en 1898, les Filles de la Charité d'Emmitsburg dans le Maryland ont soigné les blessés et les malades dans les campements de la Rivière St Jean à Jacksonville. En 1916, se souvenant de la présence attentive des Sœurs, un groupe de médecins, soutenus par l'évêque, a invité les Sœurs à venir à Jacksonville pour prendre en charge un hôpital de la ville, appelé « Sanatorium De Sota ». Peu après leur arrivée, les Sœurs ont rebaptisé l'institution sous le nom d' « Hôpital Saint Vincent ». Les gens qui n'étaient guère familiers avec les Filles de la Charité en cornettes passaient sur l'autre trottoir lorsqu'ils voyaient une Sœur. A leur arrivée, les Sœurs étaient considérées comme une bizarrerie dans une ville du sud où les catholiques étaient minoritaires. Le dévouement et l'engagement des sœurs à reconnaître le visage du Christ dans les pauvres et à Le servir a gagné le respect et l'admiration des citoyens de Jacksonville. Depuis 94 ans, les Filles de la Charité servent à l'hôpital Saint Vincent, leur nom est synonyme de service des pauvres. Leur gestion du système de santé est reconnue et appréciée.

Les défis aujourd'hui

En 2010, l'hôpital, qui s'appelle encore aujourd'hui « Centre hospitalier Saint Vincent », englobe plusieurs entités différentes qui tendent à préserver la santé tout en améliorant les conditions des malades. Nous remercions Dieu pour cette grande grâce. Il existe désormais un deuxième hôpital, l'hôpital St Luc, dans un autre quartier de la ville, également sous le patronat de Saint Vincent. Les soins en long-séjour aux personnes âgées sont apportés au Manoir Catherine Labouré qui jouxte l'hôpital St Vincent. Les consultations externes sont données au Centre hospitalier Saint Vincent, dans plusieurs cliniques autour de la ville et dans le sud de l'état de la Géorgie, un état voisin de la Floride.

Un Programme vincentien de proximité organise des distributions alimentaires aux personnes démunies et un système de microcrédits existe pour les employés qui en ont besoin. Dans tous les hôpitaux gérés par les Filles de la Charité aux Etats-Unis, les employés sont appelés « Associés » pour souligner leur collaboration aux côtés des Sœurs dans les soins apportés aux malades et aux démunis. Le Centre hospitalier Saint Vincent finance également un service d'urgences pour aider, durant leur grossesse, les futures mères qui sont encouragées à garder leur bébé.

Le Centre hospitalier Saint Vincent possède quatre camions ou unités médicales mobiles. Grâce à ceux-ci, des soins sont apportés aux travailleurs immigrés dans plusieurs zones rurales et aux enfants dans des écoles catholiques et publiques dont les parents n'ont pas les moyens de payer les soins. Dans chaque camion se trouve un médecin, une infirmière,

un nutritionniste, une assistante sociale et des bénévoles. L'année dernière, le Programme sanitaire mobile de proximité a accueilli plus de 8000 personnes et l'aide sanitaire mobile Ronald McDonald plus de 10 000 enfants.

Statistiques

Les statistiques peuvent paraître froides, mais elles montrent aussi le cœur de l'institution sanitaire et elles sont exigées par de nombreux organismes de certification et d'accréditation. En 2009, le Centre hospitalier St Vincent a offert des soins médicaux à des malades sans assurance sociale pour un montant de plus de 14 millions de dollars.

Le Programme vincentien de proximité a distribué de la nourriture à des personnes qui avaient faim et une aide financière s'élevant à environ 775 000 dollars aux Associés dans le besoin.

Depuis de nombreuses années, le Centre hospitalier Saint Vincent finance des actions de solidarité en Haïti, elles sont menées par des groupes de volontaires et de personnel médical. Neuf groupes partent chaque année. Après le terrible tremblement de terre à Haïti en janvier 2010, le Centre hospitalier Saint Vincent a collecté près de 60 000 dollars pour les secours. L'hôpital a envoyé des équipements médicaux et des techniciens pour monter des équipements sanitaires à l'hôpital Saint Boniface de Fond du Blanc en Haïti. D'autres actions ont eu lieu pour répondre aux immenses besoins sanitaires de la population.

L'année dernière, le Centre d'urgence pour les accouchements a assisté près de 4500 jeunes femmes, 80% d'entre elles ont décidé de ne pas avorter après leur visite au Centre.

340 personnes invalides isolées ont bénéficié d'un repas de Thanksgiving et 106 familles ont pu vivre Noël en participant au Programme « Adopter une famille ».

Toujours l'année dernière, le Fonds du Bon Samaritain des Centres hospitaliers « Saint Vincent », « Saint Luc » et du Manoir « Sainte Catherine Labouré » a déboursé plus de 300 000 dollars pour 2 500 patients dans le besoin. Ce fonds de solidarité aide les malades qui ne sont plus pris en charge par l'hôpital et qui ont besoin d'argent, de vêtements et de nourriture. En tout, 33 millions de dollars ont été distribués à des personnes en précarité.

Assumer notre mission

En tant que Filles de la Charité et Associés qui servons au Centre Hospitalier Saint Vincent, nous sommes appelés à tenir compte des personnes qui ont moins de chance, les personnes sans assurance sociale ou sous-assurées, celles qui ont faim, qui sont au chômage ou désorientées, les personnes âgées seules, les enfants et les malades démunis. C'est cet appel à aider tous ceux qui sont dans le besoin qui fait de « Saint Vincent » un Centre hospitalier différent. Dès les origines, les Sœurs et leurs Associés ont assumé cette mission qui fait partie de notre identité vincentienne.

De nombreux Associés donnent de leur temps dans les services de proximité mentionnés ci-dessus. Certains d'entre eux les assurent le matin avant de prendre leur travail, d'autres durant la coupure du déjeuner. Il n'est pas rare de voir des Associés aider au stockage et à l'organisation de la distribution alimentaire à différents moments de la journée. Les médecins ou autres professionnels de santé qui partent aider les pauvres en Haïti paient eux-mêmes leur voyage et soutiennent d'autres volontaires qui acceptent de donner de leur temps

mais ne peuvent payer leur voyage. De nombreux bénévoles participent à Noël au programme « Adopter une famille » : chaque unité collecte de l'argent ou des cadeaux pour aider une famille démunie. Le Service de nutrition assure les repas des personnes invalides isolées pour Thanksgiving et collabore au service des repas à domicile, 80 chauffeurs de taxi de Jacksonville participent bénévolement à la livraison des repas. Les Associés donnent de leur temps gracieusement lorsqu'on leur demande de répondre à un besoin.

Orientations de la mission

Lorsque de nouveaux employés sont orientés pour travailler aux deux Centres hospitaliers (Saint Vincent et Saint Luc) et au Manoir « Sainte Catherine Labouré », ils reçoivent une information sur la mission des Filles de la Charité et sur l'histoire de la Compagnie depuis l'époque de saint Vincent et de sainte Louise. Les employés apprennent que le charisme des fondateurs est important pour notre mission auprès des malades et des pauvres. C'est pourquoi chaque année, leur fête est célébrée à l'hôpital ainsi que celle de sainte Catherine Labouré et de sainte Elizabeth Ann Seton.

Les cinq Filles de la Charité qui sont en mission au Centre hospitalier Saint Vincent participent au service des soins et des personnes souffrant de différentes pauvretés.

Membre de l'équipe d'animation pastorale, Sœur Lucie visite les malades, les écoute, les reconforte et leur porte la Communion. A leur sortie de l'hôpital, elle garde contact avec elles et continue de visiter les malades qui sont seuls.

Sœur servante de la communauté, Sœur Claire-Marie a pour mission d'aider l'équipe de direction et d'autres Associés à approfondir la spiritualité vincentienne.

Sœur Joan est engagée dans la Fondation Saint Vincent. Cette Association collecte des fonds au profit des nombreux Services de proximité. Ce type de travail, directement lié à celui de saint Vincent, a pour objectif de faire participer les bienfaiteurs aux œuvres vincentiennes.

Sœur Patricia est directement engagée auprès des personnes démunies dans le Service de proximité pour la distribution alimentaire au profit de toute personne dans le besoin. Elle peut aussi aider les membres du Personnel confrontés à une crise financière dans leurs familles. Parfois, il s'agit d'une aide directe sous la forme d'un don ou sous la forme d'un prêt remboursable par la personne dès qu'elle sortira de ses difficultés.

Sœur Virginia Ann assure la formation des Associés à la mission vincentienne, basée sur les valeurs fondamentales du système de santé. Ces Programmes, comme ceux de l'hôpital Saint Luc, sont directement liés à la mission du système de santé envers les personnes pauvres.

Les Sœurs reconnaissent que leur service des pauvres à travers leur travail dans les hôpitaux Saint Vincent, Saint Luc et le Manoir Sainte Catherine Labouré « nourrit leur contemplation et donne sens à leur vie communautaire, de même que leur relation à Dieu et leur vie fraternelle raniment sans cesse leur engagement apostolique. » (C. 16b).

Il n'y a pas de doute que les Filles de la Charité qui servent au Centre hospitalier Saint Vincent à Jacksonville assurent la mission que les Fondateurs ont défini comme étant l'œuvre principale de la Compagnie dès les origines. Elles cherchent à répondre aux besoins corporels

et spirituels des personnes qui vivent dans la pauvreté tout en encourageant et en formant d'autres à faire de même.

La Communauté de Jacksonville

Visite des Supérieurs

Province de Belgique

Soeur Evelyne Franc, Supérieure générale

Du 27 avril au 2 mai 2010

Cette année jubilaire nous a apporté une grande joie : la venue de Sœur Evelyne en notre province du 27 avril au 2 mai 2010. Une semaine de visites qui lui a permis de prendre contact avec notre petit pays et de rencontrer chaque sœur.

La visite a débuté par une rencontre avec le Conseil provincial qui a permis à Sœur Evelyne de découvrir nos richesses, aspirations, mais aussi nos difficultés, nos soucis, entre autres l'avenir de la province.

Cette rencontre se situait à un moment difficile pour le pays et pour l'Eglise, secoués par de lourds problèmes. Les tensions politiques, dues à la présence de deux communautés linguistiques dans le pays (néerlandophone et francophone) ont des répercussions sur la vie de la province. Cependant, les sœurs ont toujours essayé de faire face dans un esprit d'unité.

En effet nous sommes une des rares congrégations en Belgique, qui maintiennent encore une seule province pour les deux parties du pays : préserver cette unité exige un effort de chacune, une volonté de s'entendre, de se comprendre, de s'accepter différentes, dépassant nos susceptibilités. Cela entraîne un lourd travail de traduction : envoyer à chaque communauté des documents dans sa propre langue est une marque d'attention et de fraternité.

Le premier jour, Sœur Evelyne rencontre à Groenhove le groupe « Vincentiaans Vormingswerk Vlaanderen » (Formation vincentienne en Flandres) à l'occasion de l'année jubilaire. Plus de 300 religieuses de plusieurs congrégations vincentiennes se sont réunies pour fêter saint Vincent. Répondant à l'invitation de ce groupe, Sœur Evelyne leur parle longuement du « charisme vincentien au 21^{ème} siècle ». Ensuite, d'autres vincentiens ont animé cette rencontre.

Il est intéressant de noter que le groupe « Vincentiaans Vormingswerk Vlaanderen » célébrait également ses 20 ans d'existence. Ce groupe s'est élargi progressivement au fil des ans pour vivre fidèlement aujourd'hui la spiritualité vincentienne. Son objectif actuel est de continuer à ouvrir le groupe aux laïcs des différentes branches de la Famille vincentienne.

Depuis plus de 20 ans, les Filles de la Charité ont travaillé à leur faire connaître notre charisme par des conférences, des articles et la traduction de nombreux textes vincentiens. Cette année aussi « la Famille vincentienne » de notre pays leur envoie chaque mois la traduction en néerlandais des « Réflexions de la Famille vincentienne internationale ». Autant de petites graines que notre province a semées pour faire connaître les fondateurs et transmettre leur amour des Pauvres.

Ensuite, guidée par la Visitatrice, Trees Castelein, Sœur Evelyne fait le tour des Communautés pour rencontrer les Sœurs dans leur maison et leur milieu de vie. L'âge et la santé des Sœurs ne leur permettant plus de participer à de grands rassemblements, Sœur Evelyne a accepté de rencontrer la majorité des Sœurs dans leur maison et leur milieu de vie. C'est pour elle l'occasion de parler avec chaque Sœur, de s'intéresser à son service, de saisir les difficultés actuelles de la mission dues à la surcharge de travail, au risque d'en perdre la mystique vincentienne : servir le Christ dans les pauvres.

Sœur Evelyne prend également connaissance des différentes formes et lieux d'insertion des Communautés : quartier, paroisse, multiples formes de service encore possibles : présence, visites, écoute, alphabétisation, école des devoirs, catéchèse, service des funérailles etc. Sœur Evelyne admire le dynamisme et la créativité de ces Sœurs malgré leur âge avancé et la diminution des effectifs.

Depuis la fin des années 1960, la Province, sous l'action de l'Esprit-Saint, s'est engagée dans un travail de restructuration pour faire face à la diminution des effectifs. Au milieu des souffrances a surgi la joie de voir l'engagement de nombreux laïcs pour maintenir des œuvres avec l'esprit vincentien ou transformer certaines maisons en logement sociaux. Ainsi, les pauvres sont toujours aimés et premiers servis.

Tout cela a demandé bien des sacrifices. En 1987, la dernière « œuvre » gérée par la province a été remise à des laïcs, ce qui a provoqué des conversions personnelles et communautaires. Du « faire », nous avons appris à passer à « l'être » : services de présence, de proximité aux pauvres, d'écoute, d'attention, de prières. Quelle mobilité mais aussi de disponibilité pour celles qui acceptaient de quitter leur lieu de vie et de service pour s'insérer dans une maison de retraite comme pensionnaires au milieu d'autres personnes âgées afin d'y témoigner l'amour du Christ.

Sœur Evelyne s'est rendu compte par elle-même des réalités de notre province et a partagé nos soucis pour l'avenir. Sa présence simple et attentive à chacune, particulièrement à nos sœurs aînées ou malades, son écoute, son intérêt, sa compréhension furent pour nous un témoignage et un encouragement. Son passage parmi nous est un soutien, une force face aux difficultés qu'elle nous aide à affronter. Merci Sœur Evelyne !

Sœur Christiane GOBBE

Fille de la Charité

Témoignage des Sœurs

Province d'Haïti

Seigneur, qu'il est grand ton amour pour nous !

Dans l'après-midi du 12 janvier 2010, Haïti fut violemment secoué par un tremblement de terre d'une forte magnitude qui a, non seulement frappé la métropole de Port-au-Prince mais aussi plusieurs régions du sud. Les dégâts furent considérables et les premiers chiffres laissèrent entrevoir une catastrophe sans précédent dans l'histoire récente du pays, comme vous avez pu le constater grâce aux médias. Au milieu de cette tragédie, nous, les Filles de la Charité, nous avons reconnu l'aide et le soutien de Dieu.

De tous les horizons, jaillissait un cri exprimant une soif profonde de changement, de conversion. Au moment même du séisme, partout l'on entendait d'une voix unanime : « Jésus, Jésus, Jésus... » Catholiques, protestants, vodouisants, toutes les confessions religieuses et même certains non-croyants... tous, nous nous sommes tournés spontanément vers LUI, Le reconnaissant comme l'ultime recours dans cette situation qui menaçait notre existence.

A un carrefour périlleux de notre histoire, il nous fallait chercher un peu de lumière et d'espérance, nous en avions grand besoin. La Compagnie tout entière s'est mobilisée pour nous accompagner, nous reconforter tant par la prière que par la présence physique de nos Sœurs. La visite de nos Supérieures (Sœur Evelyne Franc, Sœur Iliana Suarez, Sœur Pia Humbel) a été pour nous un réconfort moral, spirituel, un grand témoignage d'affection. Leur présence nous prouvait que nous n'étions pas seules et que nous comptions pour elles, pour la Compagnie. Beaucoup d'autres Sœurs venant de différentes Provinces sont venues nous rejoindre. Nos sœurs de la République Dominicaine et celles de Puerto Rico sont arrivées tout de suite, le lendemain même du séisme pour nous apporter leur soutien. Nous admirons leur courage et leur détermination de parvenir à Haïti, malgré les mauvaises nouvelles qui étaient transmises.

Après la douleur et la détresse viennent les difficultés du logement, dans une ville détruite, où presque tout est à reconstruire. Le séisme a eu des répercussions dont on ne peut s'imaginer sans se rendre sur les lieux. La saison des pluies faisait craindre une autre catastrophe. Le terrible tremblement de terre du 12 janvier, date inoubliable, a jeté une grande partie du peuple dans la rue, provoquant angoisses et insomnies.

Nous voulons exprimer notre plus vive gratitude à toutes les Sœurs de la Compagnie qui, d'une façon ou d'une autre, nous ont apporté leur soutien, leur aide, leur prière, leur appui moral. Un merci du fond du cœur au nom de toutes les Sœurs de la Province et de nos frères et sœurs les pauvres, pour tant d'attention et de gestes concrets de solidarité. Que le Seigneur vous récompense en grâce et bénédiction.

Avec toute notre affection.

Sœur Maria Teresa Tapia

Et les Sœurs de la Province d'Haïti

Témoignage des Sœurs

France-Nord

Que se passe-t-il ce 25 avril 2010 ?

Plus de 900 personnes, membres de la famille vincentienne et amis se sont retrouvés à Folleville, près d'Amiens. Combien d'efforts avons-nous faits pour bien fêter le 350^{ème} anniversaire de saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac ?

Saint Vincent a résidé à Folleville à la demande de la famille des de Gondi, seigneurs d'une importante partie des terres de Picardie. C'est là qu'il prendra un nouveau tournant dans sa vie.

Cette journée se voulait festive, fraternelle, joyeuse avec l'occasion de mieux nous connaître entre membres d'une même famille et de remercier ensemble le Seigneur dans une célébration priante.

Arrivés vers 10 h, un pot d'amitié nous attendait puis, par petits groupes de 20 personnes, nous avons pris le temps de marcher sur trois circuits balisés : « ... marcher : c'est aller au bout de soi-même, c'est ouvrir les yeux sur le monde et son environnement, se découvrir soi, découvrir les autres, ... marcher c'est percevoir la présence de Dieu... ».

Nous avons pris le temps de partager autour de l'un des événements fondateurs de la vie de Vincent de Paul à Gannes le 25 janvier 1617.

Ce parcours nous proposait trois haltes de réflexion :

Une marche pour devenir soi-même : chemin de vie

Nous avons partagé quelques points forts de l'attitude de Vincent de Paul et essayé de relire les moments importants de notre vie.

Une marche à la rencontre de l'autre, à la rencontre du Tout-Autre : chemin de foi

Vincent découvre avec l'événement de Folleville, qu'il doit passer par les pauvres pour aller à Dieu. Il ne marche plus pour lui-même, pour son avenir mais pour Dieu. Cette seconde halte a permis de relire et de partager les événements qui viennent bousculer notre vie, qui nous aident à progresser. La rencontre de l'autre interpelle ma vie.

Une marche de l'engagement : chemin d'action

Vincent est décidé à consacrer le reste de sa vie à l'évangélisation et à la promotion de tout homme à commencer par la personne des pauvres. Quels nouveaux chemins de solidarité pourrions-nous ouvrir ensemble pour répondre aux appels de nos frères souffrants dans notre société ? Quelle collaboration pourrions-nous vivre davantage ensemble ?

Dans cette démarche, chacun avait sa place : enfants, jeunes et adultes.

Quelle joie de partager ensemble notre vécu, de découvrir la richesse et la profondeur d'autres personnes. Aucune réalité humaine, aucun obstacle, aucune barrière, n'ont empêché la rencontre et l'échange avec l'autre. C'était le temps de la fête, le temps de la joie, c'était certainement le temps de vivre la simplicité et la fraternité. A travers la campagne picarde, nous avons sans doute marché sur les

pas de saint Vincent lorsqu'il arpentait les terres de De Gondi pour rejoindre les pauvres. Comment ne pas se laisser interpellé par ces événements et quelques paroles fortes que Vincent nous a laissées ?

« Notre vocation est d'aller par toute la terre : et quoi faire ? Embraser le cœur des hommes ; faire ce que le Fils de Dieu a fait. Lui qui était venu mettre le feu au monde afin de l'enflammer de son amour ».

« Avoir confiance en la Providence, c'est espérer que Dieu prend soin de ceux qui le servent comme un époux prend soin de son épouse et un père de son enfant ».

« Les Pauvres vous pardonneront le pain que vous leur donnez, pour l'amour que vous leur portez... ».

Après une bonne heure de marche, de retour au site de Folleville, terrain bien aménagé aujourd'hui et sous un soleil agréable, un verre d'amitié était offert à chacun pour se désaltérer, il faisait beau, il faisait chaud, puis nous avons pique-niqué sur les bancs, sur les pelouses, sous le chapiteau, il y avait de la place pour tout le monde.

Les échanges ne manquaient pas : partage du pique-nique, joie des retrouvailles, découverte de nouveaux visages, de nouvelles missions grâce aux stands où les multiples branches de la famille vincentienne présentaient leurs orientations, leurs actions, leur implantation... Que de richesses !... et tout cela dans la simplicité et la convivialité. Pour se rencontrer, on ne passait pas d'une activité à une autre mais un lien existait, une unité marquait cette journée.

Vers 13 h 30, le metteur en scène de nombreux spectacles « son et lumière », Monsieur Martens, a proposé, avec une équipe de bénévoles, nous a proposé une comédie musicale sur saint Vincent et ses fondations. Avec émotion, nous avons pu écouter, le texte écrit par saint Vincent lui-même relatant l'événement de Folleville mais aussi certains cris ou appels des pauvres. Ce fut un temps fort où nous n'avions pas assez d'oreilles, pas assez d'yeux, pour entendre vibrer la vie des membres de la famille vincentienne depuis plus de 350 ans, vécue au quotidien, parfois dans l'ombre et même dans l'anonymat ; rien ne les a arrêté, rien ne les a démobilisés.

Ensuite, nous avons été invités à mieux connaître les nouvelles branches de la famille vincentienne et à rencontrer des personnes engagées auprès :

- de l'Association Monsieur Vincent et du RESOSAVI qui oeuvrent auprès des personnes malades ou âgées,
- de la Tutelle des établissements scolaires vincentiens, VAREF et son centre de formation,
- des Jeunesses Mariales vincentiennes,
- de l'Association Louise de Marillac engagée dans la gestion du patrimoine immobilier,
- des diverses associations nées pour mieux prendre en charge l'animation des quartiers populaires, des jeunes,
- de l'Association de la Médaille Miraculeuse, de l'archiconfrérie de la sainte Agonie, de MISEVI...etc.

On a parfois le sentiment de se sentir seul, d'œuvrer qu'en petit groupe dans « son coin » et bien non, aujourd'hui, le maître-mot a surgi « Famille » ; on s'est senti en famille, engagé dans une même démarche et essayant de vivre d'un même esprit, celui de Vincent de Paul.

Sous le chapiteau ou la grange, à 15 h 30, une célébration eucharistique a rassemblé tous les participants. Nous avons chanté, nous avons prié, c'était le moment de rendre grâce au Seigneur pour tout ce que nous vivons au quotidien, pour ceux et celles qui n'ont pu venir mais qui se sont associés fortement à nous par la pensée et la prière.

Une célébration bien préparée, bien animée, où chacun a participé. Vraiment nous avons célébré ensemble !

Sœur Marie André Cadet, Visitatrice de la Province France-Nord, a introduit la célébration : « ... Arrivés de tous les horizons pour célébrer ensemble le 350ème anniversaire de nos Fondateurs et la journée mondiale des Vocations. Nous sommes le reflet de toutes les vocations nécessaires à l'Eglise pour le monde d'aujourd'hui ; toute vocation témoigne de la joie de suivre le Christ. Chacun est invité à vivre la prière, la fraternité, le partage, la collaboration et la complémentarité.... Votre présence aujourd'hui est signe d'un désir de vivre et de découvrir davantage les richesses que saint Vincent et sainte Louise nous ont laissées et de transmettre cet héritage vincentien par nos actes... Les Fondateurs nous invitent à relire les événements pour y lire Dieu, à inventer des chemins nouveaux pour le service du Christ dans nos frères et sœurs les plus démunis. Etre présent, aimer, soutenir : c'est le temps de l'audace ! Ensuite, le Père Elie Delplace, cm, Visiteur, commenta l'Evangile. Enfin, avant l'envoi des participants, un mot de conclusion fut adressé à chacun.

Oui, l'esprit de nos Fondateurs est bien vivant, il ne se dit pas en mots mais en actes. Ce dimanche 25 avril 2010 a été le reflet de ce que nous voulons vivre dans chaque quartier, chaque école, chaque groupe d'enfants et de jeunes, chaque maison de retraite, chaque association. L'héritage est entre nos mains...

Hubert Antoine et Sœur Eliane

Nouvelles brèves

Rencontre des nouveaux Directeurs provinciaux

Du 15 au 22 avril 2010, une session de formation pour les nouveaux Directeurs provinciaux s'est réalisée à Paris, à la Maison-Mère des Filles de la Charité. Elle a lieu normalement tous les deux ans et a pour but d'aider les nouveaux Directeurs à mieux connaître leur mission, selon les Constitutions et le Directoire. Cette année, 17 Directeurs, originaires des quatre continents, ont participé à cette rencontre, avec la présence du Supérieur général, du Directeur général et du Directeur de la province France-Nord.

Plusieurs intervenants ont présenté les différents aspects de la mission du Directeur. Chaque exposé était suivi d'un échange riche et animé. Les Directeurs ont pu partager leurs expériences, leurs inquiétudes, leurs préoccupations. Le climat international fraternel, les temps de prières et d'échanges informels ont donné une coloration très vincentienne à cette rencontre.

Merci au groupe des traductrices, des secrétaires, des Sœurs de la Maison-Mère qui se sont occupées de l'accueil de la bonne gestion de cette gestion. Merci aussi à Sœur Evelyne et son Conseil qui ont suivi la session avec beaucoup d'intérêt. Je n'oublie pas non plus la communauté de Saint Lazare où les Directeurs ont été bien accueillis et bien soignés. (Père Javier Alvarez, Directeur général)

Cité du Vatican, 1^{er} juillet 2010

Béatification de Sœur Marguerite RUTAN, Fille de la Charité

« Trente-cinq futurs bienheureux ! » Benoît XVI a autorisé hier la Congrégation pour les causes des saints à promulguer les décrets reconnaissant les miracles ou le martyre de 35 futurs bienheureux. Parmi ceux-ci, trois prêtres allemands morts sous le régime nazi et **une religieuse française, Marguerite RUTAN. Fille de la Charité de Saint Vincent de Paul, elle avait été guillotinée en 1794 à Dax.** » (*Journal 'La Croix', 2 juillet 2010, p.17*)

Marguerite Rutan,
Victime de la Révolution française

Une vie liée à la Passion du Christ

Introduction

Depuis bientôt 400 ans, les Filles de la Charité s'efforcent d'incarner la charité humble et simple du Christ à l'égard des pauvres ; selon son tempérament et la mission confiée, selon aussi le contexte politique et culturel dans lequel elle vit, chaque Fille de la Charité a une manière particulière de vivre sa vocation. Ainsi en témoigne ce que nous savons de Marguerite Rutan.

Durant toute sa vie, Marguerite Rutan a cherché avec passion et ténacité à mettre tout son être, ses qualités humaines et spirituelles, ses compétences professionnelles au service des pauvres. Au jour le jour, elle s'est efforcée d'accepter avec amour la volonté de Dieu. En regardant sa mort, nous découvrons aussi comment Sœur Marguerite a porté sa croix à la suite de celle du Christ, Lui qui a été victime de son amour pour le Père. Pour être restée fidèle à ses opinions religieuses, à une époque où il n'était pas possible de le faire, Sœur Marguerite a subi le même sort que le Christ. Pour cette raison, elle est appelée martyre : sa mort a couronné une vie si bien remplie. Elle est pour chacun de nous un bel exemple de foi, de don de soi et de fidélité inébranlable.

Qui est Sœur Marguerite Rutan ?

I - SA JEUNESSE

Une enfance heureuse

Le 23 avril 1736, Marguerite Rutan naît à Metz dans une famille modeste de 15 enfants (4 garçons et 11 filles). Baptisée le même jour, elle est admise au sacrement de la Confirmation le 9 août 1743 dans la cathédrale de Metz. Huitième enfant, Marguerite grandit avec ses frères et sœurs dans ce foyer heureux où règne un climat d'honnêteté, de courage et de convictions chrétiennes. Son père est intelligent et travailleur : d'abord ouvrier manuel, puis tailleur de pierre, il devient maître-maçon, ensuite architecte, entrepreneur. Au sein de sa famille, Marguerite est habituée de bonne heure à une vie laborieuse et développe un bon équilibre affectif.

Une brillante intelligence

Ayant remarqué chez Marguerite ses grandes aptitudes, son père se charge lui-même de son éducation et l'initie aux règles de son art. Sous sa direction, Marguerite prend un goût marqué pour les mathématiques, le dessin linéaire, les principes d'architecture. Très vite, elle devient capable de tenir

les comptes de son père. Pourquoi celui-ci a-t-il prescrit à sa fille un genre d'études si peu habituel aux femmes, à cette époque ? Nous ne le savons pas mais nous pouvons y reconnaître la main de la Providence : dans les œuvres qui lui seront confiées plus tard par la Compagnie, Marguerite mettra à profit les connaissances acquises durant sa jeunesse.

Un enracinement chrétien

Marguerite grandit dans un milieu où le nom de saint Vincent de Paul est bien connu. Dans cette famille très chrétienne, elle apprend à orienter ses efforts dans des décisions de chaque jour pour l'amour de Jésus ; enfant, elle pense déjà aux autres et, en grandissant, elle comprend que l'amour est source de bonheur et de joie. Le Christ prend progressivement toute la place en elle. Elle découvre en même temps les œuvres des Filles de la Charité dans la ville.

Un désir de servir Dieu et les frères

A 18 ans, sa vie chrétienne est marquée par le désir d'appartenir à Dieu : il ne s'agit pas de fuir la terre pour viser le ciel, mais de participer à la construction d'un monde plus humain, plus fraternel où les pauvres sont aimés et reconnus. Elle écrit sa demande pour entrer chez les Filles de la Charité. Après un délai de trois ans, elle peut enfin réaliser son projet : elle commence son postulat à l'Hôpital de Saint-Nicolas de Metz.

II - SA VIE DE FILLE DE LA CHARITE

Avril 1757 : entrée au Séminaire

Le 23 avril 1757, à 21 ans, Marguerite Rutan commence son Séminaire à la Maison-Mère à Paris, située à l'époque au faubourg Saint-Denis. Le oui qu'elle prononce l'entraîne vers le don total à Dieu, en communauté, pour le service des pauvres, avec un esprit d'humilité, de simplicité, de charité. Au cours de sa vie de Fille de la Charité, en répondant aux différentes missions qui lui seront confiées, Sœur Marguerite pourra déployer sa droiture, sa foi, sa force de volonté et ses dons d'organisation dans ce tempérament porté à l'action.

Septembre 1757 : envois en mission : Pau, Brest, Fontainebleau, Blangy-sur-Bresle...

Après 5 mois de Séminaire, elle est placée dans la Communauté de Pau où 9 Sœurs servent les malades de l'hôpital. Celui-ci traverse des difficultés financières. En plus du soin des malades à l'hôpital, on confie à Sœur Marguerite la direction de la Manufacture de laine des Enfants trouvés. La Manufacture est une sorte d'atelier-pensionnat qui offre une éducation et une mise en apprentissage des enfants-trouvés, vivant dans l'enceinte hospitalière. Sœur Marguerite est heureuse d'initier les enfants au travail de la manufacture et de leur donner une éducation chrétienne. Faisant preuve de qualités administratives et d'un réel bon sens, elle contribue au redressement de la situation de l'hôpital. A cette période-là, deux de ses sœurs, Françoise et Antoinette-Thérèse, entrent, comme elle, chez les Filles de la Charité. C'est une grande joie pour Marguerite, joie qui, malheureusement, se changera en peine : la première ne vivra que cinq ans après ses vœux et la deuxième, mourra, elle aussi, très jeune, quatre ans après son séminaire.

10 ans plus tard, Sœur Marguerite est envoyée successivement dans différentes maisons où ses qualités d'organisation et de gestion permettent de remettre de l'ordre dans certaines affaires : Brest... Fontainebleau... Grâce à sa délicatesse, elle sait prendre les mesures nécessaires sans froisser personne. A Blangy-sur-Bresle, (Seine Maritime), elle prend part à des constructions et des aménagements pour y établir de nouvelles œuvres. A 43 ans, on lui confie une autre mission de confiance à Troyes : « examiner la situation critique dans laquelle se trouve l'hôpital ». Après avoir réfléchi avec la communauté sur la situation, elle rend compte à la Supérieure générale de la décision

de fermeture qui s'impose. Ensuite, Sœur Marguerite est envoyée à Dax pour l'œuvre du nouvel hôpital.

1779, Hôpital de Dax

Dax est une petite ville des Landes ; c'est là où saint Vincent fit ses études secondaires. La ville possédait deux hôpitaux très anciens : l'Hôpital Saint-Esprit près de l'Adour et l'Hôpital Saint-Eutrope, plus petit, situé de l'autre côté des remparts.

En 1710, l'évêque de Dax, Mgr d'Abbadie, avait passé un contrat avec la Supérieure générale des Filles de la Charité pour confier aux Sœurs l'Hôpital Saint-Esprit. Trois Sœurs y étaient arrivées en 1712. Cependant, malgré toutes les améliorations possibles, l'Hôpital Saint-Esprit était très malsain à cause de la proximité du fleuve. Progressivement, l'Hôpital Saint-Eutrope s'est développé. L'évêque désirait réunir l'Hôpital Saint-Esprit à celui de Saint-Eutrope, mais son projet avait échoué en raison d'une vive opposition d'une partie de la population.

En 1779, le nouvel évêque de Dax, Mgr de La Neufville, décide immédiatement la fusion des deux hôpitaux de la ville permettant ainsi la fermeture de l'hôpital Saint-Esprit délabré. Il entreprend des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'Hôpital Saint-Eutrope et demande d'autres Filles de la Charité. Sept Sœurs arrivent dont Marguerite Rutan qui sera, à 43 ans, la Sœur Servante de la Communauté.

Les bâtiments neufs de l'Hôpital sont presque terminés mais il faut procéder à l'aménagement intérieur et à l'installation des services. Avec ses compagnes, Sœur Marguerite déploie toute son activité : tout est rapidement mis en ordre et disposé de la façon la plus commode pour le soin des malades. L'union des deux hôpitaux en un seul demande une réorganisation du personnel, chose toujours difficile et délicate pour une nouvelle Supérieure qui entre en fonction. Sœur Marguerite trouve le moyen de se concilier la considération, le respect et l'admiration des employés et des habitants de la ville. L'hôpital devient très vite un modèle d'établissement hospitalier pour l'époque. Grâce au dévouement et à la vie de charité des Sœurs, les malades sont très bien soignés : ce sont des soldats, des matelots, des journaliers et des mendiants. Tous voient les Sœurs comme des « anges du Seigneur » qui leur font goûter la paix d'un autre monde. Cette paix, Sœur Marguerite et ses compagnes la puisent aux sources vives de la prière, silencieuse et chantée, vécue en communauté. Cette paix, Sœur Marguerite l'assure aussi au sein de sa communauté par sa cordialité et sa confiance à l'égard de chaque Sœur.

En lien avec le Conseil d'Administration, Sœur Marguerite dirige avec sagesse l'Hôpital. En peu d'années, elle réussit à éteindre des dettes assez considérables qui grevaient le budget. Mgr de Laneufville l'estime tellement qu'il lui confie un nouvel agrandissement de l'hôpital. L'année suivante, elle fait construire des greniers à l'aile nord. Quatre ans plus tard, le nombre croissant de malades oblige à prolonger l'aile sud. Enfin, Sœur Marguerite pense qu'il faut bâtir une chapelle convenable au centre de cet établissement. Les administrateurs lui accordent leur appui, ils lui laissent le soin de tout régler : approuver ou modifier les plans, surveiller les travaux, effectuer les paiements.

Aucune sorte de misère n'est étrangère aux Sœurs dont la charité égale le zèle : elles sont préoccupées par l'avenir des enfants pauvres qui restent sans instruction, errant dans les rues. Grâce à la générosité des habitants de la ville, Sœur Marguerite fait bâtir, dans l'enceinte de l'hôpital, deux classes pour les enfants du quartier, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

Mais, au cours de l'année 1788, la France est en pleine crise économique, les temps deviennent difficiles : le nombre de malades et de pauvres augmente et les dons des bienfaiteurs diminuent. L'Administration rencontre de graves difficultés. Les Sœurs doivent suspendre les classes des enfants. Devant l'afflux des malades, une nouvelle Sœur arrive en mars 1789, pour aider, c'est une nièce de Sœur Marguerite, elle restera à Dax durant 42 ans.

La situation politique du pays

Les finances du pays sont désastreuses, la situation du royaume se dégrade, le roi Louis XVI est violemment contesté et attaqué. La mauvaise récolte de l'année 1788 augmente la misère des paysans. Cependant, malgré la multiplication des protestations des familles touchées par la crise économique, les Français de 1789, dans leur immense majorité, n'imaginent pas une révolution violente avec une abolition de la monarchie ; ils espèrent une réforme profonde de l'Etat dans un climat pacifique. Pour résoudre la crise financière due aux dettes de l'Etat, Louis XVI convoque en mai 1789 les Etats-Généraux qui regroupent trois ordres : la noblesse, le haut-clergé et le tiers-état. Une des questions qui anime les débats est celle de la modalité du vote : par tête ou par ordre. Jusqu'à ce jour, chaque ordre disposait d'une voix ; or, les trois ordres comptaient 291 députés du haut-clergé, 270 de la noblesse et 578 du tiers-état.

Après un processus complexe de dissensions, une très grande partie du tiers-état, avec quelques nobles et des membres du bas-clergé sensibles aux problèmes des paysans, se réunit à nouveau le 9 juillet 1789 mais, cette fois, hors du contrôle du roi ; là, ils se proclament illégalement Assemblée Nationale Constituante. Des émeutes éclatent. Dans une atmosphère révolutionnaire, les émeutiers parisiens partent chercher des armes et prennent la prison royale de la Bastille, le 14 juillet. La Révolution française éclate et va provoquer de grands bouleversements dans tout le pays.

Début août 1789, l'Assemblée Nationale Constituante abolit les privilèges, les droits féodaux, les inégalités fiscales. Le pouvoir royal s'en trouve extrêmement affaibli. C'est bientôt la fin de la société de l'Ancien Régime, donc du Royaume de France. Le 26 août 1789, l'Assemblée Nationale Constituante vote la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Au plan religieux, la dîme est supprimée sans compensation, privant ainsi le clergé d'une partie de ses ressources et, en novembre 1789, les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation pour combler le déficit de l'Etat.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée Nationale Constituante vote la Constitution Civile du Clergé imposant à chaque prêtre de prêter un serment de fidélité à la Nation. Les prêtres seront désormais élus par la Nation. Certains prêtent serment, d'autres refusent et sont, alors, appelés « réfractaires ». La population est divisée en deux camps antagonistes.

III – UN amour qui va jusqu'au bout

Dès la fin de l'année 1790, en la ville de Dax, l'Eglise catholique est attaquée par les partisans de la Révolution. Le 23 janvier 1791, chaque prêtre est appelé à venir à la cathédrale devant le Conseil général de la Commune pour prêter le Serment civique. Six prêtres seulement viennent jurer fidélité à la Constitution civile du Clergé. L'évêque, Mgr de la Neufville, reçoit l'ordre de quitter la maison épiscopale et, selon le décret de l'Assemblée Nationale Constituante, on procède à l'élection d'un évêque constitutionnel des Landes : Pierre Saurine qui, lui, a prêté serment.

C'est en mars 1791 que le pape Pie VI condamne la Constitution civile du Clergé et ordonne aux jureurs de rétracter leur serment. Il déclare l'élection de Saurine illégitime, sacrilège et radicalement nulle.

Le 10 avril 1791, escorté de tambours et de baïonnettes, Pierre Saurine fait son entrée à la cathédrale de Dax comme nouvel évêque. Très vite, il rend visite à l'hôpital et décide de prendre la présidence de la Commission nouvelle chargée de l'administration temporelle de l'hôpital. Il tente de s'imposer aux Sœurs et engage la discussion pour leur prouver la légitimité de son élection. Sœur Rutan lui montre qu'elle reste insensible à ses pièges comme à ses menaces. Plus que jamais, elle a conscience de la nécessité de soutenir ses Sœurs pour être capables, ensemble, de résister aux rudes assauts de la Révolution.

En mai 1791, Mère Deleau, Supérieure générale des Filles de la Charité, envoie une pétition à l'Assemblée Nationale Constituante pour se plaindre : « les nombreuses persécutions dont un grand nombre de Sœurs sont victimes, gênent considérablement le service des pauvres ». Après instances,

elle obtient un vote favorable pour la protection des Sœurs. Mais cela va rester sans effet sur les Directoires de plus en plus entraînés vers les mesures extrêmes.

En septembre 1791, l'hôpital est prêt à succomber, faute de moyens financiers (Archives départementales, L. 463, Folio 115, verso).

Le 1er janvier 1792, dans sa circulaire, la Mère Deleau écrit à ses Sœurs des consignes claires : « vivre avec courage et persévérance les tribulations, s'en remettre à la volonté de Dieu car tout ce qui nous arrive doit concourir à notre sanctification ».

En février 1792, un arrêté du Directoire du département des Landes ordonne que tous les prêtres réfractaires résidant à Dax en soient chassés. L'aumônier de l'hôpital est donc chassé et un nouvel aumônier, un constitutionnel, le remplace. De leur côté, les Sœurs ne peuvent échapper à la tourmente révolutionnaire. Etrangères aux luttes politiques et aux agitations de la ville, elles se confinent dans les services de leur hôpital, mais elles se sentent aussi menacées en ces temps où la religion est devenue un crime. Obligées de supporter l'aumônier constitutionnel désigné pour leur établissement, les Sœurs n'ont aucune communication avec lui et sont donc privées des sacrements ; elles ne les reçoivent qu'en cachette par l'abbé Lacouture, l'aumônier légitime de l'hôpital, qui reparait à Dax sous toutes sortes de déguisements.

Le 6 avril 1792, l'Assemblée Nationale Constituante décrète la suppression de toutes les corporations ecclésiastiques et laïques, et de leur costume. Les Filles de la Charité ne sont pas précisément nommées mais y sont comprises. Trois jours après, devant l'aggravation de la situation, Mère Deleau écrit une circulaire d'encouragement avec des consignes : « en attendant les dernières dispositions de l'Assemblée Nationale... continuez le service des pauvres... et pour pouvoir le continuer, il faut obéir aux lois pourvu qu'il n'y ait rien contre la religion ». Huit jours plus tard, Mère Deleau écrit une nouvelle instruction : « Il faut rester en place jusqu'à ce qu'il ne soit plus possible de tenir... si nous sommes forcées de nous séparer, il faut préparer le partage des effets acquis à nos frais, faire des lots séparés suivant le nombre de Sœurs, soit de linge, soit d'autres effets dont on ne peut se passer pour le courant... ». Sœur Rutan fait donc préparer d'avance les paquets de linge et d'effets de chaque Sœur pour, en cas de danger, les porter chez des voisins dignes de confiance.

Le 27 mai 1792, l'Assemblée Nationale Constituante vote alors un décret organisant la déportation des prêtres réfractaires. Les violences des partisans de la Constitution se multiplient. Sœur Rutan est vigilante à pourvoir à la sécurité de ses compagnes. Les Sœurs pourraient quitter l'hôpital et passer en pays étranger mais, personnellement, Sœur Rutan choisit de rester pour assurer le service des malades. Sa bonté et son influence sur ses compagnes vont les entraîner à vouloir, elles aussi, suivre jusqu'au bout le Christ Serviteur. D'un commun accord, elles acceptent toutes de continuer à se dévouer à l'égard des malades de l'hôpital, malgré les risques existants.

Peu après, Sœur Rutan est prévenue d'un courrier de la Mère Deleau de la dispersion prochaine de la Communauté. Le 3 juin 1792, informée d'une menace d'être trainée hors de l'hôpital avec ses compagnes, par la garde nationale, elle décide de faire mettre en sûreté, au cours de cette nuit, les paquets de linge et d'effets des Sœurs.

Juin 1792, Fausses accusations contre les Sœurs

Mais les Sœurs sont entourées de personnes malveillantes, prêtes à dénoncer la moindre imprudence ou à les trouver en défaut. Le lendemain, on crie partout : « les Sœurs ont volé l'hôpital, elles veulent s'enfuir et abandonner les malades, il faut les expulser ». Après une enquête rigoureuse, les accusations calomnieuses sont démenties, reconnaissant qu'il ne s'agissait que de leur linge personnel. Mais le Directoire du Département n'est pas satisfait. Il délègue un nouveau Commissaire très violent contre la religion pour savoir s'il faut renvoyer ou maintenir les Sœurs à l'hôpital. A son arrivée, Sœur Rutan accompagne le Commissaire enquêteur dans tous les coins de l'hôpital ; celui-ci reconnaît, malgré lui, que les « salles sont très propres et sans odeur, les lits très nets. » Sur les 105 malades, pas un mot de plainte. Les soldats blessés déclarent qu'ils sont bien soignés et bien nourris.

Cette fois encore, le Commissaire est obligé de se prononcer en faveur du maintien des Sœurs, étant donné leur conduite digne d'éloges sous tous rapports à l'égard des malades. Cependant, ces accusations et les enquêtes pénibles qu'elles provoquent, permettent à Sœur Rutan de constater qu'elle est en face d'ennemis passionnés et de la nécessité d'éviter de donner prise à la haine des partisans du clergé constitutionnel.

Le 23 juillet 1792, le conseil d'administration de l'hôpital délibère : « la Révolution a totalement tari les offrandes qui affluaient dans cet hôpital... » (Archives de l'Hospice, E v, Folio 43, verso)

Le 10 août 1792, la victoire de la Commune insurrectionnelle et des sans-culottes (révolutionnaires issus du peuple) relance une seconde Révolution. La guerre avec les pays voisins précipite la chute de la royauté : le roi est emprisonné, la première République est proclamée. Les massacres qui suivent marquent une radicalisation de la Révolution. L'arrivée des sans-culottes, franchement antireligieux pour la plupart, accélère encore le processus avec la mise en place des Comités de surveillance (en 1792-1793). Le trouble et la confusion sont portés à l'extrême.

Août 1792, Suppression de la Compagnie des Filles de la Charité

Le décret du 18 août 1792 abolit toutes les congrégations religieuses, y compris les enseignantes et hospitalières qui, jusque-là, avaient joui d'une certaine tolérance. Les costumes religieux sont interdits. Le décret de suppression de la Compagnie des Filles de la Charité est promulgué. Les relations des Sœurs avec la Supérieure générale sont devenues quasi impossibles.

Ayant perdu leur existence légale, les Sœurs décident alors de se constituer en une sorte d'association sous le nom de « Dames de la Charité » afin de pouvoir légalement continuer à se dévouer auprès des malades. Elles gardent leur costume, sauf la cornette qu'elles remplacent par un simple fichu couvrant les cheveux avec un nœud derrière la tête. Le collet est remplacé par un autre fichu.

Début Septembre 1792, une série de massacres (suite d'exécutions sommaires) instaure un climat oppressant dans le pays et particulièrement dans la capitale. Après l'exécution du roi Louis XVI, le 21 janvier 1793, le gouvernement révolutionnaire se renforce, la France est représentée par la Convention nationale. Celle-ci est dirigée par le Comité de Salut public.

Juin 1793, Régime de la Terreur

Sous la pression d'événements très graves menaçant la sûreté de l'État, la Convention nationale instaure une politique de répression. L'application outrancière de ces sévérités nécessaires, c'est-à-dire le terrorisme se superposant à la répression, ouvre à nouveau la porte à une terreur qui n'existait plus depuis les massacres de septembre 1792, un an plus tôt. En septembre 1793, Les libertés sont réduites et une politique de lutte contre les dangers menaçant la République est décrétée et mise, aussitôt, en application : d'abord la loi contre les étrangers du 5 septembre, puis la terrible loi des suspects du 17 septembre 1793 qui exige de dénoncer tous les « ennemis » de la République : les aristocrates et les catholiques. Institués pour les mettre en prison, les Tribunaux révolutionnaires sont particulièrement contre la religion, ils cherchent à exterminer les prêtres, les religieuses et les fidèles, tous considérés rebelles. Ces tribunaux reçoivent par milliers des dénonciations de traîtres et conspirateurs supposés. Les mesures prises, toujours plus extrêmes, poussent à des arrestations toujours plus nombreuses. Ces persécutions sanglantes dureront jusqu'en août 1794.

En septembre 1793, le régime de la Terreur est général dans le département des Landes. Se sachant soupçonnée depuis le mois de juin de l'année dernière, Sœur Rutan fait preuve de prudence pour éviter de s'exposer à de terribles représailles : ses paroles, ses actions, ses écrits, tout est surveillé.

Le 3 octobre 1793, une nouvelle loi astreint toutes les femmes des Ordres religieux à prêter serment de Liberté et Egalité, sous peine de révocation. Sœur Rutan s'y refuse énergiquement. Ni les menaces, ni les promesses ne sont de nature à faire fléchir sa résolution. Elle exhorte ses Sœurs à faire de même et les encourage aux plus grands sacrifices : la seule liberté consiste à aimer et à se soucier des pauvres ; les Sœurs continueront donc de servir les malades avec un dévouement à toute épreuve et un courage inébranlable.

Le 5 octobre 1793 arrive à Dax un chef révolutionnaire, Pinet, qui est extrêmement virulent contre l'Eglise catholique. Trouvant la Société populaire de la commune de Dax insuffisamment révolutionnaire et surtout anticatholique, il la dissout et forme, 23 jours plus tard, un Comité révolutionnaire de surveillance, composé de 12 membres fanatiques, ayant pour tâche de préparer les futures exécutions. Une semaine après, le Comité de surveillance reçoit l'ordre d'emprisonner, en 8 jours, 300 citoyens de la commune, principalement les nobles, les prêtres et les religieuses. Le Comité travaille vite, deux jours suffisent pour que la liste soit close. Le couvent des Capucins est transformé en prison pour les hommes, celui des Carmes en prison pour les femmes. Sœur Rutan n'est pas sur la liste car elle jouit d'une telle réputation auprès de la population qu'il faut inventer le bon prétexte pour la jeter en prison.

Décembre 1793, Emprisonnement

Deux mois plus tard, l'occasion se présente : un soldat ayant été bien soigné à l'hôpital veut, après sa sortie, témoigner sa reconnaissance aux Sœurs et organise un petit concert en leur honneur. Après la séance, Sœur Rutan offre aux musiciens quelques rafraîchissements. Aussitôt après, ayant eu connaissance du fait, le Comité de surveillance échafaude une dénonciation : « Madame Rutan a, par son incivisme, cherché à corrompre des soldats et à ralentir leur esprit révolutionnaire et républicain. » Arrêtée sur le champ, la Supérieure de l'hôpital est transférée dans la maison de réclusion des Carmes, le 24 décembre 1793. Puisqu'elle refuse de prêter serment, elle est déclarée « incivique ... et contraire aux principes de la Révolution ». En prison, Sœur Rutan découvre le terrible traitement réservé aux prisonniers. Les prisons sont plus que pleines mais les détenus sont trop surveillés pour pouvoir communiquer et s'entraider. En plus des torrents d'injures et des multiples actes vexatoires, ils subissent des restrictions sévères de nourriture.

Le 15 janvier 1794, le Comité de Surveillance fait comparaître « la dame Rutan, âgée de 57 ans ». Le tribunal militaire occupe le fond de la grande salle ; de chaque côté de la table, sont placés des appariteurs avec des hallebardes et des gendarmes le sabre au poing. A l'entrée, elle subit les invectives et le mépris des membres exaltés et virulents de ce Comité de Surveillance. Puis le président la soumet à un interrogatoire pour écrire un réquisitoire contre elle. Or, après son arrestation, tous ses papiers avaient été examinés et des ouvrages de piété avaient été saisis. On lui reproche donc d'avoir essayé de désorganiser les armées de la République et de faire de la propagande contre-révolutionnaire avec ces « pamphlets fanatiques », les feuillets de prière étaient dénommés ainsi. Ces faux motifs d'accusation suffisent pour classer Sœur Rutan dans la catégorie des reclus qui doivent rester en prison.

Les attitudes violentes et les visages remplis de rage de ses adversaires lors de son interrogatoire ont fait comprendre à Sœur Rutan que l'heure du drame arrivait. Son intuition est confirmée le 1er mars 1794 lorsqu'une guillotine est dressée sur la place principale de la commune : « On m'a gardée pour me faire mourir ! » dit-elle. A l'épreuve de la prison viendra donc s'ajouter celle du martyr. Le lendemain, elle apprend que les autres Sœurs de l'Hôpital sont incarcérées, à part la Sœur la plus ancienne ayant obligation de rester pour diriger l'établissement.

Le 3 mars 1794, Pinet institue une Commission révolutionnaire Extraordinaire de 5 membres extrêmement antireligieux ; c'est un tribunal militaire muni de pouvoirs extraordinaires pour juger tous les actes se rapportant à la désertion ou à la trahison, dont principalement les fanatiques, les prêtres réfractaires et toute personne leur ayant donné asile, ne serait-ce que quelques heures. Tout ce

qui a trait à la religion catholique a le don d'exciter la haine et la fureur de cette Commission révolutionnaire Extraordinaire.

Le 17 mars 1794, Pinet écrit au Comité de Salut public : « La guillotine va jouer. Ce n'est qu'en purgeant la terre des nobles, des prêtres et des fanatiques, nos ennemis éternels, que nous jouirons de la paix et du bonheur » (Archives nationales, A.F. II, 262)

8 avril 1794, Condamnation à mort

Le 8 avril 1794, les juges de la Commission révolutionnaire Extraordinaire font comparaître Madame Rutan et Monsieur Lannelongue, curé de Gaube et prêtre réfractaire, resté au pays pour soutenir ses paroissiens. Après un simulacre de procès, le tribunal révolutionnaire condamne à mort le prêtre et ordonne son exécution immédiate. Puis, vient le tour de Sœur Rutan. Le président lit le réquisitoire dressé contre elle : propagande contre-révolutionnaire, accusations politiques prouvant une atteinte à la sûreté générale... autant de mensonges mis en avant pour la condamner à mort en cachant le vrai motif de la condamnation : sa fidélité à l'Eglise catholique et son refus inébranlable de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. Le président empêche tout moyen de défense à la Sœur. Se sentant condamnée d'avance, elle sait que toute justification est inutile. Impassible devant ses juges, elle entend son arrêt de mort sans murmure, sans mouvement d'indignation ou de révolte. Les deux accusés seront guillotins le lendemain.

En ce jour qui coïncide au mardi de la Semaine Sainte, Sœur Rutan se prépare à mettre ses pas dans ceux de Jésus souffrant. Comme Lui, elle sait qu'elle va mourir et comment elle va mourir. Son choix est décisif : elle s'en remet entièrement à Dieu, elle accepte le mépris et le sacrifice de sa vie comme une occasion d'aimer Dieu et de témoigner de Lui.

9 avril 1794, Un amour capable de franchir la mort

Le mercredi Saint, 9 avril 1794, au son des roulements de tambours, la condamnée Sœur Rutan, liée dos à dos avec le Père Lannelongue sur la charette, fait le trajet avec un calme et une vaillance étonnants. Elle dit à son compagnon de supplice : « il ne faut pas que nous laissions croire à la moindre frayeur de notre part ! L'honneur de notre sainte cause est en jeu ! Faisons bonne mine devant tout ce public ! ». Le funèbre cortège arrive au pied de l'échafaud situé au milieu de la place principale de la commune.

Souriant à un enfant qui paraît à la fenêtre d'une maison amie, elle donne comme souvenir sa montre et son mouchoir à deux dragons qui pleuraient à ses côtés. Le Père Lannelongue est le premier livré au bourreau, Sœur Rutan ne le quitte pas des yeux. Au moment du supplice, elle ne veut pas détourner la tête parce qu'elle ne croit pas que la mort courageuse d'un innocent est un triste spectacle : « Comment citoyen, répond-elle, croyez-vous que je puisse avoir de la peine à voir un innocent mourir ? ». Puis, elle monte sur l'échafaud sans laisser voir aucune émotion. Elle ôte elle-même son manteau et son fichu sur la tête, puis le bourreau veut lui arracher le fichu qu'elle a autour du cou : elle le repousse en disant : « Laissez-moi, la main d'un homme ne m'a jamais touchée ! ». Avec une tranquillité extérieure, elle avance vers la guillotine. Sœur Rutan sait qu'elle n'est pas seule, elle tient avec Jésus la main du Père et nul ne peut lui ravir sa sérénité : elle accepte cette mort par amour de Dieu et de la religion. Elle s'agenouille, s'incline et reçoit paisiblement le dernier coup.

Fin du régime de la Terreur

Les années révolutionnaires 1793 et 1794 ont été désastreuses. Quatre mois après la mort de Sœur Rutan, la chute de Robespierre, tyran révolutionnaire, met fin au régime de la Terreur. Dès l'automne 1794, le gouvernement révolutionnaire se sépare du mouvement populaire, il devient le Directoire et tente de créer un régime stable et constitutionnel. Le 31 octobre 1794, les 6 Sœurs de l'hôpital, emprisonnées six mois plus tôt, sont relâchées pour l'intérêt des malades à l'hôpital.

Un an plus tard, contrairement à toute attente, le Directoire du district déclare : « La commune de Dax regrettera longtemps cette femme vertueuse qui, par caractère tenant à son opinion religieuse, a été inhumainement sacrifiée sur des motifs dont la preuve reste encore à acquérir ». (Déclaration faite par la principale autorité civile de l'arrondissement en 1795).

En 1813, dans une notice destinée au ministère de l'Intérieur, l'administrateur de l'Hospice de Dax écrit : « Les accusateurs de la Sœur Rutan, à une époque où la vertu était un crime, la dénoncèrent au proconsul pour la punir de son zèle et de son dévouement » (Vie manuscrite, Archives de l'hôpital de Dax).

La souffrance et la mort de Marguerite Rutan nous font rejoindre tous les hommes et les femmes qui, aujourd'hui comme hier, sont victimes de massacres collectifs causés par toutes formes d'exaltation fanatique.

CONCLUSION

Comment Marguerite Rutan a-t-elle vécu sa condamnation ? Nous savons peu de choses d'elle, cependant, nous retenons une déclaration qu'elle a dite tout simplement à ce moment-là : « J'ai passé 40 années de ma vie à soulager tout ce que les infirmités humaines ont de plus repoussant et je meurs victime de la perversité de quelques hommes ». Nous pouvons imaginer qu'elle connut des tentations de révolte ou de grande peur, et même la tentation du désespoir au cours des dernières heures avant la mort. Mais, ce que nous pouvons dire avec assurance, c'est qu'elle reçut la grâce d'être soutenue par la force de Dieu et de garder son regard tourné vers le Ciel. La phrase décisive prononcée au Père Lannelongue quelques instants avant de mourir certifie qu'elle affronta la souffrance et le martyre comme un don reçu des mains de Dieu. Sa mort a été l'expression d'une vie de communion à la charité de Jésus Crucifié.

Marguerite Rutan rend un témoignage radical à l'Évangile de l'amour. Son exemple est un phare d'espérance pour notre vie de Fille de la Charité.

Atteinte et blessée par le mal mais passionnée par la foi de l'Église, elle nous rappelle que nous sommes invitées à « compléter dans notre chair ce qui manque à la Passion du Christ pour son Corps qui est l'Église » (Col 1, 24).

Devant l'ouragan de violence qui l'a frappée, elle n'a prononcé ni critique ni dénonciation ni propos haineux mais a continué d'aimer Dieu jusque dans la souffrance et la mort. Elle nous entraîne à comprendre et à entrer dans l'attitude de Jésus devant l'injustice à son égard : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23, 34).

Acceptant de suivre le Christ jusqu'à la Croix, elle nous invite à choisir, comme elle, à combattre le mal par le bien. Cela implique un authentique engagement évangélique. En servant les pauvres, le Christ nous appelle instamment, avec Lui et en Lui, à offrir notre vie pour triompher du mal par le bien. S'il ne nous est pas demandé de donner notre vie en martyr, nous pouvons la donner jour après jour, minute après minute, dans le quotidien de nos vies. Marguerite Rutan nous invite à découvrir le vrai sens du sacrifice, celui qui ne consiste pas à subir ce qui nous arrive comme une fatalité mais celui qui, même dans les circonstances difficiles, vit le don de soi et le pardon comme la seule expression de l'amour de Dieu.

Sœur Anne Prévost
Fille de la Charité

Année jubilaire du 350ème Anniversaire de la mort des Fondateurs

Louise de Marillac – Fondatrice

« Je vous ai dit bien des fois, mes Filles, que vous devez être assurées
que c'est Dieu qui est votre instituteur, car je puis vous dire, devant Lui,
que de ma vie je n'y avais pensé, et je crois que Mademoiselle Le Gras n'y pensait pas non plus. »¹

Ainsi s'exprimait Monsieur Vincent aux Sœurs, au cours de la conférence du 13 février 1646.

Il revient souvent sur cette certitude, et lorsqu'il veut convaincre encore davantage son auditoire, il remonte à la source. La Source a jailli pour nous, le 20 août 1617, dans cette petite ville de Chatillon-les-Dombes, où tout a commencé. Dieu a parlé par l'évènement, mais Louise n'y était pas. Comment affirmer aujourd'hui, en vérité : Louise de Marillac, fondatrice de la Compagnie des Filles de la Charité ?

Preuves

L'opinion unanime de la Compagnie, et non interrompue à cet égard, a laissé des traces écrites.

- la conférence du 3 juillet 1660 de Monsieur Vincent sur les vertus de Louise de Marillac : « Notre très chère Mère et première Supérieure et Institutrice » écrite et sanctionnée par des actes indiscutables ... c'est d'elle que Dieu s'est voulu servir pour apprendre à la Compagnie la manière en laquelle il veut qu'elle les serve pour lui être agréable !... »

- le coutumier de 1667 2: extrait du coutumier, page 9 de l'original, ayant pour titre ce qui suit : commencement de direction de la Compagnie des Filles de la Charité après la mort de Monsieur Vincent, par Monsieur Dehorgny, Directeur de notre même Compagnie depuis la mort de M. Portail, qui en était le premier, au moins plusieurs années avant sa mort, Mademoiselle Le Gras étant morte, ensuite au mois de mars dans la même année 1660 Monsieur Vincent ayant résolu avec Mademoiselle de faire ma Sœur Marguerite Chétif Supérieure à la place de madite Mademoiselle après sa mort, mondit Sieur Dehorgny, comme fort ancien à la mission, et bien informé de tout ce que Monsieur Vincent aurait fait pour établir la Compagnie des Filles de la Charité. On ne pouvait jamais mieux choisir pour continuer à la diriger que ce bon Monsieur Dehorgny et ma Sœur Chétif.

Commencement du Coutumier écrit dans ce livre par l'avis de M. Gicquel

¹ Conférence de Monsieur Vincent du 13 février 1646

² Aux Archives de la Maison-Mère

Monsieur Gicquel fut établi Directeur de la Compagnie par M. Almeras et ce voyant chargé, étant témoin de la conduite de M. Dehorgny et de la manière dont ma Sœur Marguerite Chétif aurait tâché de faire liure tout ce qu'elle pourrait avoir connaissance de la conduite de feu Mademoiselle Le Gras, nostre très honorée première Supérieure, il donna ordre à la nouvelle Supérieure, élue après madite Sœur Chétif, d'écrire toutes les lumières qu'elle pourrait retirer d'elle, afin qu'elles ne se missent pas en oubli, comme il pourrait arriver comme si cela n'était pas mis en ordre. C'est ce qui a donné lieu à faire ce petit coutumier, afin que les choses ne changent pas de conduite, quoique les officières changent tous les trois ans. C'est pourquoi tout ce que l'on a pu bien savoir que notre bonne Mère, madite Damoiselle Le Gras a fait et fait faire pour la conduite de cette maison, se trouvera dans ce livre, avec plusieurs autres avis et règlements donnés par les Supérieurs et Directeurs.

* 1668 : la lettre à son Altesse Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Vendôme, à leur congrégation ayant commencé... par l'instruction et l'exemple de feu noble et charitable personne Louise de Marillac, première supérieure et fondatrice des dites filles.

* 1672 : acte par lequel les Filles de la Charité ont reconnu l'authenticité de leurs règles... et par notre digne Mère et Fondatrice Louise de Marillac, veuve de feu Monsieur Le Gras, secrétaire... 37 autres signatures. 3

* 1718 : statuts de la Compagnie par Monsieur Bonnet, Supérieur général. 4

Attestation par les principales Sœurs de la Compagnie : « Nous soussignées, Supérieure, Officières et Sœurs anciennes de la Compagnie des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades, déclarons et certifions que, dans les statuts et règlements généraux de notre dite Compagnie, sont fidèlement contenus l'ordre et la conduite qu'il a plu à Dieu d'y établir par notre vénérable Instituteur Monsieur Vincent de Paul, 1er Supérieur général de la Congrégation de la Mission et par notre très digne Mère et Fondatrice, Mademoiselle Louise de Marillac, veuve de Monsieur Le Gras... »

- Signatures de Monsieur Bonnet, des Officières et de 60 Servantes –

* 1660-1680 : Exhumation du corps de Louise de Marillac

Extrait du registre des Sépultures de l'église Saint Laurent à Paris : l'an 1660, le 17ème jour de mars, Damoiselle Louise de Marillac, Fondatrice et 1ère Supérieure des Filles de la Charité servantes des pauvres malades, veuve de feu noble homme Antoine Le Gras, Conseiller, Secrétaire ordinaire de la défunte reine de France Marie de Médicis.

* 1755 – 1797 - 1825 : Translations des reliques

Pour chaque translation, un procès verbal, une lettre circulaire des Supérieurs généraux, certifient la translation. Le procès verbal est signé par Monsieur Emery, Vicaire général de l'Archevêque.

En juillet 1825, le procès verbal était signé par Monsieur Boujard, Supérieur général des Filles de la Charité. La lettre circulaire de Sœur Amblard informe la Communauté « que les restes de la dépouille mortelle de notre vénérable Mère et Fondatrice ont été déposés... dans notre chapelle.»

³ Acte aux Archives nationales

⁴ Photographies aux Archives nationales

Les leçons de l'histoire nous enseignent l'avenir. Louise de Marillac Fondatrice !

La chose est si notoire que dans les dépositions du procès informatif de Saint Vincent de Paul et le procès apostolique, Louise de Marillac est nommée vingt fois. La déposition de Monsieur Gobillon est formelle sur le titre de Fondatrice. Plusieurs Sœurs le lui donnent conjointement avec Saint Vincent. Dans le témoignage unanime de l'histoire dans plus de cent auteurs, tant ecclésiastiques que laïcs, aucune voix ne réclame, n'élève un doute sur ce point. En réfléchissant à la nature des choses, aux immenses occupations de Monsieur Vincent, il arrive de dire : Louise de Marillac est à proprement parler la Fondatrice des Filles de la Charité.

Fondatrice et première Supérieure, ceci entraîne des obligations dans le développement de cette confrérie pour le soulagement des Pauvres. Les Filles sont demandées par les évêques, par des administrateurs d'hôpitaux. En 1639, c'est Angers. Les administrateurs ne se contentent pas d'un contrat d'établissement verbal, qui signera ?

Après avoir informé Monsieur Vincent, sa réponse est claire :

«Vu que ces messieurs veulent traiter par écrit, vous le ferez, in nomine Domini, et ferez faire le traité à votre nom comme directrice des Filles de la Charité, servante des pauvres malades des hôpitaux et des paroisses, sous le bon plaisir du supérieur général de la Congrégation des prêtres de la Mission, directeur desdites Filles de la Charité. Et là, où il est fait mention, dans leur petit règlement, qu'elles dépendront (...) de l'hôpital des supérieurs de Paris, vous pourrez exprimer ledit supérieur. Que si l'on vous demande les lettres de l'érection de ce corps ; vous direz qu'on n'en a point d'autre que celle du pouvoir qui a été donné audit supérieur, directeur des confréries de la charité, comme l'on fait partout, notamment en ce diocèse-là... » 5

Monsieur Vincent suit l'affaire diligemment. Quelques jours plus tard, il adresse à Mademoiselle des précisions :

« Je vous ai mandé qu'il sera bon que vous stipuliez comme directrice de la compagnie des pauvres filles de villages de la Charité, sous le bon plaisir du supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission, directeur de la congrégation desdites filles, mais je vous prie, mademoiselle, de faire cela au plus tôt et de partir d'Angers incontinent, après que vous aurez passé les articles, lesquels je vous prie de dresser au plus tôt. »

Le traité sera signé le 1er février 1640 : Louise de Marillac.

D'autres contrats suivront :

1645 – Serqueux, contrat passé entre l'évêque et Mademoiselle Le Gras,

Supérieure des dites Filles

- entre le Supérieur, abbé de Saint-Denis et Louise de Marillac

1646 – Nantes : entre Messire de Monty, Seigneur du lieu et Damoiselle Louise de Marillac, veuve... directrice des dites Filles.

1672 – Extrait du Contrat de Fondation de l'Hôpital de Verviers (pays de Liège) :

⁵ Manuscrit Saint Paul – Document 275 page 258

« Les dits sieurs Consuls et Magistrats... ont fait une attention particulière sur ce qu'ils ont appris de la conduite, du zèle et de l'expérience des Filles de la Charité et des bénédictions que Dieu a toujours arrosées jusqu'à présent sur leur Congrégation, depuis l'institution qui en a été faite par vénérable et discrète personne Monsieur Vincent de Paul, Instituteur et premier Supérieur général de la dite Congrégation de la Mission et de celle des Filles de la Charité, que par défunte Mademoiselle Le Gras pour le soulagement et assistance des pauvres malades... »

Les mêmes éloges des filles de la Charité se retrouvent dans les contrats de fondation de l'hôpital de Chaumont en 1672, de la Miséricorde de Rennes en 1673, de l'hôpital de Sablé (Anjou) en 1674, des orphelins de Cahors en 1633, de l'hôpital de Montauban en 1685.

Le contrat de Gex, signé le 17 août a été complété comme suit : « tous ensemble obtinrent du Roi Louis XIV, d'heureuse mémoire, une ordonnance sur son trésor royal de 1000 écus qui fut expédiée pour l'entretien des Filles de la Charité, établies à l'hôpital de Gex, où depuis ce temps elles ont travaillé et travaillent continuellement, non seulement au service des malades audit hôpital, mais encore à la visite de ceux qui sont dans tous les villages et montagnes voisins, en sorte que les pauvres se multipliant, il a fallu augmenter le nombre des dites filles jusqu'à cinq. » Ce texte est aux Archives Nationales.

La Fondatrice... à l'œuvre

En cheminant pas à pas avec la Providence, à la lumière d'une expérience de vie quotidienne, Monsieur Vincent et Louise de Marillac sont arrivés à concevoir et à réaliser, pour les filles, venues à la suite de Marguerite Naseau, « une manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures, qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges. » 6

Cette manière de vie toute spirituelle, Louise l'a préparée, formulée dans son règlement de vie, sans connaître le chemin que la Lumière de Pentecôte lui faisait entrevoir : « Que toujours soit dans mon cœur le désir de la sainte pauvreté, pour libre de tout, suivre Jésus-Christ et servir en toute humilité et douceur mon prochain, vivant en obéissance et chasteté toute ma vie, honorant la pauvreté de Jésus-Christ qu'il a parfaitement gardée. » 7

Les retraites lui servent de tremplin, elle note : « je dois avoir grande confusion de mon orgueil et, à l'imitation de la Sainte Vierge, m'humilier, non seulement dans les sujets véritables que j'en ai, mais encore me donner à Dieu pour servir le prochain dans une condition sujette à blâme aux yeux du monde, imitant Notre-Seigneur en sa conversation parmi les pécheurs, et en toute sa vie, méprisant son intérêt temporel, pour l'utilité de ses créatures, ce que je désire faire, si c'est sa volonté. » 8

Sujets d'oraison, pensées, résolutions permettent à Louise de répondre aux avances de Dieu par une foi vive et pleine de confiance, « que je dois avoir une grande confiance en Dieu, et assurance que sa grâce me suffit pour effectuer sa sainte volonté quoiqu'elle paraisse une chose difficile, pourvu

⁶ Ecrits spirituels - page 669 - Lettre à Marguerite Chétif du 10 janvier 1660

⁷ Ecrits spirituels - les Pensées

⁸ Copies textuelles, page 29

que ce soit véritablement le Saint-Esprit qui m'appelle, ce que je connaîtrai par l'avis qu'il m'en fera donner. » 9

Pour l'heure, Louise n'a pas de projets, sinon celui d'obéir. Monsieur Vincent n'en a pas davantage. Le futur sera l'ouvrage de la Providence, comme ils l'ont déclaré tous les deux : « je n'y pensais pas, Mademoiselle n'y pensait pas non plus... peut-on appeler œuvre de l'homme ce à quoi l'homme n'a jamais pensé... » 10 Cependant, comme Mademoiselle Le Gras était employée par Monsieur Vincent à la visite des Confréries, non seulement des campagnes, mais dans Paris depuis 1629 où Saint Sauveur l'avait agréée et Saint Nicolas en 1630, ensuite elle voyait de près les difficultés qui surgirent par la suite d'un personnel appartenant à la haute société. Monsieur Vincent en a conscience. La clairvoyance de Mademoiselle ne l'impressionne pas, il l'utilise...

Après plusieurs essais infructueux, ne trouvant pas la solution pratique pour remédier à la carence, c'est-à-dire, trouver des personnes qui se consacraient à un emploi aussi humble que laborieux, Louise de Marillac s'offrit à Monsieur Vincent. La structure d'une Confrérie répondait effectivement à l'inspiration reçue, d'un service des pauvres, allant et venant, mais la manière de vie devait comporter d'autres exigences que celle d'une Confrérie réservée à des personnes du monde, de par le don à Dieu, fait dans la Compagnie en menant la vie fraternelle.

Comment y parvenir ? Le ciel y pourvoira. Marguerite Naseau arrive, d'autres filles la rejoignent. Soumises aux Dames, elles vivent cependant seules, sans lien entre elles. Ce souci est partagé par Monsieur Vincent. Le 17 octobre 1631, veille de Saint Luc, une réponse claire est adressée à Louise. Marguerite avait quitté l'enseignement à Villepreux pour servir les malades à Paris. Elle est remplacée par Germaine : ... si votre fille de dix-huit ans a bon sens et fermeté d'esprit, ne faites point difficulté de lui laisser des filles écolières. Le bon esprit est meilleur à cet âge-là qu'un mal fait à cinquante ans. » Il ajoutera sur la même lettre : « il est vrai qu'il est à souhaiter que les personnes qui voudront s'appliquer à une si bonne œuvre n'aient autre dessein, ni chose à faire que cela. » 11

Mademoiselle Le Gras poursuit ses intuitions concernant son petit personnel : réunir les filles pour les former dans le don à Dieu et aux pauvres. Monsieur Vincent l'encourage, lui laisse de plus en plus de responsabilité. De temps en temps, la lettre est affectueuse : « à votre avis, mademoiselle, vous suis-je pas bien rude ? Votre cœur n'a-t-il pas un peu murmuré contre le mien de ce qu'étant si proche, je ne vous ai vue ni fait savoir de nos nouvelles... », ou bien « la cloche m'enlève la plume de la main ; bonsoir Mademoiselle. » 12

1631 – La lettre de Monsieur Vincent l'invite à l'abandon et à l'obéissance :

«... je vous supplie une fois pour toutes, de n'y point penser jusqu'à ce que Notre-Seigneur fasse paraître qu'il le veut, qui donne maintenant les sentiments contraires à cela. L'on désire plusieurs bonnes choses, désir qui semble être selon Dieu, et néanmoins, il ne l'est pas toujours : ains Dieu permet cela pour préparation de l'esprit à être selon ce qu'on désire. Saül cherchait une ânesse, il trouva un royaume, Saint Louis, la conquête de la terre Sainte, et de la conquête de soi-même et de la couronne du ciel. Vous cherchez à demeurer la servante de ces pauvres filles, ne le seriez en cette façon et Dieu veut que vous soyez la sienne, et peut-être de plus de personnes que vous ne le seriez en

⁹ Copies textuelles, p. 16

¹⁰ Conférence du 25 décembre 1648

¹¹ Lettre de M. Vincent à Sainte Louise n° 38, page 56

¹² Copies textuelles – lettre n° 65, page 90

cette façon et, quand vous ne seriez que la sienne, n'est-ce pas assez pour Dieu que votre cœur honore la tranquillité de celui de Notre-Seigneur, et il sera propre et en état de le servir ?

Le Royaume de Dieu est la paix au Saint-Esprit, il règnera en vous si votre cœur est en paix. Soyez-le donc, Mademoiselle, et vous honorerez souverainement le Dieu de paix et de dilection... »

Les filles, servantes des “charités” devenaient effectivement, après réflexion, hésitation, servantes des pauvres avec un dévouement héroïque sous la conduite de Monsieur Vincent et de Mademoiselle Le Gras. Dans son livre, Gobillon souligne que « Monsieur Vincent crut qu’il était nécessaire d’unir ces filles en communauté, sous la conduite d’une Supérieure, afin qu’elles fussent formées pour les exercices de la charité... Il ne trouva personne qui fut plus digne de cet emploi que Mademoiselle Le Gras... il lui mit entre les mains quelques filles pour les loger en sa maison et pour les faire vivre en communauté. »¹³ Elle demeurait pour lors près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

C’était le 29 novembre 1633

Louise, fondatrice au sens fort du terme. Elle prévoit le règlement pour la vie de tous les jours, l’envoi à Monsieur Vincent qui répond « je vous renvoie les règles des filles, cela est si bien que je n’ai rien voulu ajouter... lisez-leur donc tantôt, si vous ne jugiez que j’y sois... »¹⁴

Organisation matérielle de l’Œuvre et des Œuvres

La “manière de vie”, formule nouvelle pour réaliser le don à Dieu fait dans la Compagnie, en menant la vie fraternelle en commun pour le service des pauvres, revenait à Louise de Marillac pour l’exécution concrète. Quelques années plus tard, Monsieur Vincent le confirmait dans sa supplique à l’Archevêque de Paris : « Les filles que Dieu a inspirées de vivre de cette sorte, se présentent à la dite Damoiselle Le Gras qui demeure au faubourg Saint Denis, sur la paroisse Saint Laurent lès Paris. Après avoir éprouvé leur vocation au dehors... elle les reçoit dans sa maison, les fait vivre ensemble, les dresse en leurs fonctions six mois ou un an et après, selon qu’elle les juge capables, elle les emploie ès saints exercices que nous avons dits. »

Louise de Marillac, Visitatrice des Confréries des Dames avait reconnu que la structure des Confréries était susceptible de conserver le caractère séculier d’allant et venant, entrevu lors de la Lumière de Pentecôte. Ce sera l’originalité de l’œuvre naissante. L’emploi du temps, rédigé par elle-même à l’arrivée des premières filles ; sera officialisé par Monsieur Vincent le 31 juillet 1634.¹⁵

L’œuvre est donc bien en route. Deux actes confirment l’existence comme Confrérie sous le titre de société de Servantes des pauvres de la Charité « séparée des Confréries de la Charité avec lesquels vous avez été liées jusqu’à présent, auxquelles vous êtes toujours sujettes en tout ce qui concerne le service des malades, mais elles vous rendent différents en votre manière de vie. »¹⁶

Le 8 août 1655, après la lecture de l’approbation par le Cardinal de Retz, Monsieur Vincent redit aux Sœurs : « on a jugé à propos que le nom de société ou confrérie vous demeurât, et Monseigneur l’archevêque lui-même l’a ainsi ordonné, de peur que, si le nom de congrégation vous était donné, il s’en trouvât qui voulussent à l’avenir changer la maison en cloître et se faire religieuses, comme ont fait les Filles de Sainte Marie... Ne consentez jamais au changement de quoi que ce soit ;

¹³ Livre de M. Gobillon, page 51

¹⁴ Copies textuelles – Lettre de M. Vincent à Sainte Louise

¹⁵ Entretien 1 - Archives des Filles de la Charité

¹⁶ Coste IX, p. 327

fuyez cela comme un poison et dites que ce nom de Confrérie ou Société vous est donné afin que vous soyez stables à demeurer dans le premier esprit que Dieu a donné à votre congrégation dès son berceau. Mes Sœurs, je vous en conjure, par toutes les entrailles de mon cœur. » 17

Louise de Marillac, quelques années plus tard, exprima très nettement ce que signifie ce terme de sécularité dans une lettre à Monsieur Vincent : « Quelques esprits délicats de la Compagnie ont répugnance à ce mot de Confrérie et ne voudraient que Société ou Communauté. Je pris la liberté de dire que ce mot nous était essentiel et pouvait beaucoup aider à la fermeté pour ne point innover, et qu'il nous signifiait sécularité et que la Providence y ayant fait ajouter Société et Compagnie, cela nous apprenait que nous devons vivre régulièrement en observant les règles que nous avons reçues en l'établissement de notre Confrérie. » 18

Louise de Marillac à l'œuvre avec les filles dans son logement... après avoir établi un ordre de la journée, observé par les premières filles de la Charité, elle mit par écrit quelques pratiques que les Sœurs doivent faire sur les chemins en allant à leur petites fondations, soumit à Monsieur Vincent quelques coutumes de la Maison principale pour décision ; Louise mit par écrit les obligations à retenir pour tous les offices, selon le langage du temps.

- les Officières électives : la Supérieure, la première Assistante, la Trésorière, la Dépensière, la Surveillante sur les Sœurs nouvelles (la Directrice du Séminaire).

- les Officières plus mobilières (plus pratiques) : l'éveillaresse, la maîtresse d'école, la portière, l'apothicairresse, la boulangère, la cuisinière, la jardinière, la buandière. L'attention à la vie, le respect des personnes qui lui sont confiées, les règles en vigueur et d'autres obligations de la fonction de la Supérieure, doivent être faits avec suavité et non par contrainte. Dès le début du texte concernant les obligations de la Supérieure, il est dit : « se considérer comme le mulet de la Compagnie, chargée de précieux trésors, dont elle doit rendre (un) compte très exact. » 19 La Fondatrice sait de quoi elle parle, en regard aux visites des Confréries établies par Monsieur Vincent.

Chaque office aura son code de route matériel et spirituel. Le dernier paragraphe de l'Assistante, semble dur aujourd'hui : « son principal office sera de voir les Sœurs qui manquent aux Règles, pour en savoir le sujet... mais elle essaiera d'être en tout le bon exemple à toutes. »

Pour la Trésorière, quelques conseils professionnels pour la dépense sont complétés par une petite remarque : « elle fera son possible pour qu'il ne se fasse pas de dettes... »

Quant à la Dépensière, « elle aura soin que les provisions se fassent dans le temps... que rien ne se gâte tant pour la nécessité, que le peu que l'on donne aux Sœurs soit bien apprêté. »

L'office de la Surveillante ne perd rien en importance, car elle aura un soin très particulier de considérer les obligations de sa charge, d'acquérir les vertus nécessaires pour l'exercer, se dépouillant de ses passions pour agir sans intérêt... Dans l'exercice de cette charge, elle doit user de grande prudence et douceur... » 20

¹⁷ Coste X, pages 102 et 103 – Livre bleu, pages 135 - 136

¹⁸ Ecrits spirituels – Lettre 609, page 626

¹⁹ Ecrits spirituels, page 748

²⁰ Ecrits spirituels, page 751

L'Eveillaresse doit faire attention sur sa charge qui a rapport à celle de nos Anges gardiens, se recommander le soir au sien pour avoir la cloche en sa main précisément à quatre heures... 21

La maîtresse d'école a droit à un long développement tantôt pédagogique, tantôt spirituel : « elle fera lire les Sœurs qui apprennent... elle aura soin que chaque écoière. venant fasse la même chose... elle leur apprendra la manière de passer la journée leur faisant rendre compte comment elles la pratiquent... elle fera plus attention à les bien instruire des mystères de la foi... tous les jeudis le Catéchisme intelligiblement, pour qu'elles le comprennent par intelligence, et non par routine de paroles. » 22

L'Apothicaresse : son premier soin est de se bien instruire de la manière de faire les compositions. Comme sa charge regarde la santé de la Compagnie, elle aura soin de son âme, pour rendre tous ses soins agréables à Dieu. Après les avis au plan professionnel, quelques avis lui indiquant sa manière d'être :

« c'est un des principaux offices qu'elle exerce. Aussi doit-elle prendre garde que tout ce qu'elle dit porte coup. » 23

Notre boulangère estimera beaucoup son emploi étant le pain le plus nécessaire pour la vie, essaiera de le faire toujours le meilleur qu'elle pourra... ne s'épargnera pas, ni

sa sueur, pour le beaucoup plus pétrir que ne faut qui suffirait. Un petit conseil maternel suit : se reposant plus tôt quelquefois.

Notre Sœur cuisinière « ira à la Chapelle comme les autres à quatre heures et demie, fera son oraison en paix, sortira de la Chapelle après l'angelus sonné, ira aussitôt faire un feu et mettre le pot qu'elle ne quittera point qu'il ne soit en train de bouillir... Elle n'attendra pas que l'heure du dîner approche à se dépêcher, mais agira toute la matinée avec soin... Elle se tiendra proprement sur elle, et à tout ce qu'elle fera, à ce qu'il ne se trouve rien de dégoûtant dans les potages ou portions. Elle recevra avec humilité les avertissements et réprimandes qui lui seront faites avec volonté d'en profiter.

Méditation

Les notes des services ci-dessus nommés sont-elles capables de nous faire lire en transparence l'œuvre voulue par Dieu pour aujourd'hui ? La "Lumière de Pentecôte" révèle-t-elle une dynamique du service des pauvres après le temps de l'épreuve, de l'obscurité, de la nuit, pour une manière de vie nouvelle ?

Louise est toute donnée à Dieu pour faire sa volonté. Sa culture lui permet de raisonner en profondeur, d'observer, de communiquer en tenant compte des réalités. Monsieur Vincent était le Directeur qu'il fallait. Pour répondre aux impatiences d'esprit de Louise, il tranquillisait par quelques rappels à la volonté divine : « tenez-vous donc dans l'état où Dieu vous a mise, tâchez de conserver toujours votre premier esprit d'humilité et de simplicité. » 24

²¹ Ecrits spirituels, page 753

²² Ecrits spirituels, page 754

²³ Ecrits spirituels, page 755

²⁴ Livre bleu, page 536

Dans les différents projets relatifs à diverses fondations, Louise mentionne ce que doivent faire les Sœurs de la porte, de la cuisine et autres, avec toujours la nuance spéciale adaptée à l'établissement et à l'office dans lequel elles servent. Ceci indique l'attention extraordinaire de la Fondatrice à la vie et à la personne. Il serait important d'ajouter que sa préoccupation essentielle était que toute chose soit bien définie et parfaitement ordonnée afin que le service des pauvres puisse être réalisé dans les meilleures conditions. Elle-même et Monsieur Vincent accordent une très grande importance à la place que tiennent ces offices généraux dans la Mission de la Compagnie parce qu'ils libèrent les Sœurs allant dehors aux soins des pauvres et permettent une plus grande disponibilité au bon fonctionnement des Œuvres et à la transmission de l'esprit de la Compagnie.

Au cours du Conseil du 9 novembre 1653, après quelques mises au point, Monsieur Vincent fit voir le grand bien qu'il y a d'être dans la maison et de travailler pour toutes les Sœurs en général :

« Mes Sœurs, si vous saviez combien les Sœurs qui travaillent dans la maison peuvent servir à la Compagnie, combien est agréable à Dieu une fille qui est portée de parole vers lui et à exemple en ses actions aux Sœurs. Cette fille-là fait plus que si elle était en quelque lieu où elle ferait merveille parce qu'elle travaille ici pour former la Compagnie. Oui, mes Sœurs, quand les Filles de la Charité qui sont en Pologne feraient des miracles, cela n'est rien ; c'est bien quelque chose mais peu, de ce que font celles qui sont à la maison, quand elles font bien, donnant bon exemple à leurs sœurs, particulièrement aux nouvelles venues, par leur patience, support, douceur, cordialité, humilité et charité les unes pour les autres. Je crois que ce sont ces vertus-là qui maintiendront la Compagnie et qui l'ont maintenue, et au contraire, il n'y a rien qui fasse plus de mal dans les communautés que le mauvais exemple. » 25

Mère Guillemin faisait écho à cette déclaration de Monsieur Vincent, précisant que « toutes les Sœurs contribuent à la réalisation de la Mission confiée par l'Eglise, chaque geste d'une Fille de la Charité est véritablement au service des pauvres, parce que c'est la Communauté tout entière qui leur est vouée, et que tout en elle est conçu à cette fin. »

Dans la lettre que Monsieur Vincent adressa à l'Archevêque de Paris pour lui demander l'approbation de la Compagnie en 1645, il décrit les occupations des filles qui vivaient chez Mademoiselle :

« Et pour fournir desdites filles en tous ces lieux où l'on en demande, ladite Demoiselle en élève d'autres chez elle et en a d'ordinaire plus de trente, qu'elle emploie, les unes, à instruire les petites filles qui vont chez elle à l'école, les autres, à visiter les malades de la paroisse pour leur porter la nourriture et les médicaments, ou pour les soigner ; les autres, pour faire les saignées et panser les maux des pauvres de dehors qui les viennent trouver à cet effet, les autres à coudre ou autre semblable ouvrage, les autres à apprendre à lire ou écrire, les autres à faire le petit ménage de la maison, le tout suivant l'ordre qui leur est donné... » 26

²⁵ Livre Documents - n° 567, page 634

²⁶ Livre Documents - n° 391, page 369 et 370 ou Coste II, p. 550

Dans la conférence du 19 juillet 1640, sur la vocation de la Fille de la Charité, Monsieur Vincent fait remarquer aux Sœurs : « le dessein de Dieu est grand sur vous, et la grâce qu'il vous fait vous donnant déjà à servir une si grande quantité de pauvres et en tant de divers endroits. Cela requiert diverses sortes des règlements. Les Filles d'Angers ont le leur ; il en faudra un pour celles qui servent les pauvres petits enfants, un pour celles qui servent les pauvres de l'Hôtel-Dieu, un pour celles qui servent les pauvres des paroisses, un autre pour celles des pauvres forçats et encore un pour celles qui demeurent dans la maison et que vous devez regarder et aimer comme votre famille et toutes ces règles doivent être dressées sur la règle générale, dont je veux vous parler. »²⁷

Dans ces textes, Monsieur Vincent et Louise de Marillac parlent des Offices de la Maison-Mère. Il s'agit de bien situer ce que représentait la Maison-Mère à cette époque ; c'était le lieu de la naissance de la Compagnie, le lieu où se regroupaient les Sœurs, le lieu où devait se trouver pleinement vécu "l'esprit de la Compagnie". La Maison-Mère a toujours gardé, à travers les siècles, ce caractère unique de ressourcement dans l'esprit primitif, mais à l'époque des commencements de la vie de la Compagnie, c'était encore plus marquant. A travers les Sœurs de la Maison, les Fondateurs s'adressaient et s'adressent encore aujourd'hui, à toutes les Sœurs qui travaillent pour la Compagnie dans ces offices intérieurs.

Conclusion

« Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire et j'estime qu'il vous conservera pour cela », écrivait Monsieur Vincent à Mademoiselle Le Gras dans un moment d'inquiétude.

Selon la Lumière de Pentecôte Dieu a pourvu à l'accomplissement à sa manière.

Louise aura pour monastère les maisons des malades, pour chapelle l'église paroissiale, pour cloître les rues de la ville ou ailleurs.

Fondatrice et organisatrice de la vie de sa petite communauté, elle répondra ainsi à la fin principale expliquée par Monsieur Vincent dans ses entretiens avec les filles : « l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres... »²⁸ Ce à quoi elle s'appliquera toute sa vie.

Sœur Claire Herrmann

Fille de la Charité

²⁷ Conférence aux Filles de la Charité - entretien 3 – Livre bleu, page 13

²⁸ Règles communes – chapitre 1